

Économie sociale et solidaire
Un programme géré par la Caisse des Dépôts pour le compte de l'État
dans le cadre des investissements d'avenir



**Programme d'Investissements d'Avenir
Action "Financement ESS"**

Bilan d'activité
Année 2015

BILAN D'ACTIVITE DU PIA ESS EXERCICE 2015

Table des matières

PREFACE.....	4
BILAN 2015	4
BILAN SUR LA TOTALITE DE LA PERIODE D'ENGAGEMENT	4
REMARQUES SUR LE FINANCEMENT DE L'ESS TIREES DE LA GESTION DU PIA ESS	5
GOVERNANCE	8
CIBLE D'ACTIVITE.....	8
MODALITES ET SEUILS D'INTERVENTION	9
EVALUATION DE L'ACTION A L'ISSUE DE LA PERIODE D'INVESTISSEMENT	10
PARTIE I.....	11
ACTIVITE 2015 ET ACTIVITE CONSOLIDEE 2010- MARS 2016.....	11
I. PARTENAIRES NATIONAUX	11
A. APPEL A CANDIDATURES (AAC)	11
B. APPELS A PROJET (AAP)	13
C. ANALYSE DE L'ACTIVITE SELON LE STATUT DU BENEFICIAIRE	14
D. ANALYSE DE L'ACTIVITE SELON LE STADE D'INVESTISSEMENT	15
E. ANALYSE DE L'ACTIVITE SELON LE MONTANT INVESTI.....	16
F. ANALYSE DE L'ACTIVITE PAR OUTIL DE FINANCEMENT UTILISE	17
G. ANALYSE DE L'ACTIVITE SELON LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PROJETS	18
H. ANALYSE DE L'ACTIVITE PAR SECTEUR (CODE NAF).....	19
II. PARTENAIRES REGIONAUX	20
A. ANALYSE DE L'ACTIVITE SELON LE STATUT DU BENEFICIAIRE	20
B. ANALYSE DE L'ACTIVITE SELON LE STADE D'INVESTISSEMENT.....	21
C. ANALYSE DE L'ACTIVITE SELON LE MONTANT INVESTI ET LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES PROJETS	22
D. ANALYSE DE L'ACTIVITE PAR OUTIL DE FINANCEMENT UTILISE	23
E. ANALYSE DE L'ACTIVITE SELON LE SECTEUR (CODE NAF)	23
III. DESENGAGEMENT, EFFET DE LEVIER, SINISTRALITE ET PROVISIONS	25
A. DESENGAGEMENT	25
B. EFFET DE LEVIER.....	26
C. SINISTRALITE ET PROVISIONS	27
IV. LES PARTENAIRES FINANCIERS DU RESEAU PIA ESS	28
PARTIE II.....	29

ANALYSE DES PREMIERS IMPACTS DE LA LOI ESS	29
I. LA LOI ESS A DEFINI UN CADRE JURIDIQUE ET DES NOTIONS-CLE QUI ONT PERMIS D’AFFINER LES CONDITIONS D’INTERVENTION DANS L’ESS.	29
II. AU PLAN NATIONAL, L’IMPACT DE LA LOI ESS EST MESURABLE DES 2015.	32
FINANCEMENT DE SOCIETES DE DROIT COMMERCIAL	32
PARTIE III.....	36
REVUE DE PORTEFEUILLE	36
I. LE SECTEUR ASSOCIATIF	37
A. ASSOCIATION A (AA): ACTEUR IMPORTANT DU TOURISME SOCIAL	37
B. ASSOCIATION B (AB) : UNE CRECHE ASSOCIATIVE EN CAPACITE D’ACCUEILLIR DES ENFANTS HANDICAPE.....	38
C. ASSOCIATION C (AC) : UN ORGANISME DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION A LA CREATION D’ENTREPRISE.....	38
II. LES ENTREPRISES D’INSERTION ET LES ENTREPRISES ADAPTEES	39
A. SAS D: UNE ENTREPRISE ADAPTEE QUI SE TRANSFORME EN UNE « SSII ADAPTEE »	39
B. SOCIETE E : UN ENSEMBLIER D’ENTREPRISES D’INSERTION.....	40
C. LA SOCIETE F : UNE ENTREPRISE D’INSERTION SOUS FORME COOPERATIVE	42
D. G : UN ENSEMBLIER D’ENTREPRISES D’INSERTION	43
III. LES COOPERATIVES DU BATIMENT	44
A. LA COOPERATIVE H : UN EQUIPEMENTIER ELECTRIQUE DU BATIMENT	44
B. LA COOPERATIVE I : UN CONSTRUCTEUR DE TOITURES	45
IV. LES COOPERATIVES INDUSTRIELLES.....	46
A. LA COOPERATIVE K : SPECIALISTE DANS LA CONCEPTION DE SYSTEMES MECANIQUES	46
B. LA COOPERATIVE L : UN CONCESSIONNAIRE DE PIECES AUTOMOBILES	47
V. COOPERATIVES RELEVANT DE DIVERS SECTEURS	48
A. LA COOPERATIVE N : « UNE REPONSE AU MAL LOGEMENT DES PLUS DEMUNIS ».....	48
B. LA SOCIETE O : UNE COOPERATIVE D’EPICES ET DE PLANTES BIO	49
C. LA SOCIETE R : UNE COOPERATIVE DE THERAPIE EQUINE	50
D. LA SOCIETE Q : UNE COOPERATIVE, LEADER SUR LE MARCHÉ DE LA COLLECTE DE TEXTILES	51
E. LA SOCIETE P : UNE COOPERATIVE D’INTERET COLLECTIF CULTUREL.....	53
VI. IMPACTS EMPLOIS DES 18 ENTREPRISES PRESENTEES.....	54
CONCLUSION.....	55
ANNEXES :	57

Préface

Comme l'an dernier, le bilan d'activité du PIA ESS (tranche de 100 M€) comporte deux séries distinctes de chiffres : ceux relatifs à l'exercice 2015, prolongé jusqu'à fin mars 2016 en raison du lancement d'un ultime appel à projets (AAP) fin 2015, et ceux relatifs à la totalité de la période d'engagement (novembre 2010 - mars 2016), qui est close depuis fin mars 2016. Ils permettent de tirer quelques enseignements, résumés ci-après.

Indépendamment de l'évaluation *ex-post* de cette action, qui doit être finalisée début 2017 puis en 2020 par un prestataire indépendant, les deux instances de gouvernance, le comité stratégique et d'évaluation (CSE) et le comité d'engagement (CEG) ont souhaité adjoindre à ce bilan d'activité quelques remarques sur le financement de l'ESS, tirées d'une expérience étalée sur plus de cinq ans.

Bilan 2015

Le CSE s'était donné comme objectif en 2015 de veiller au meilleur emploi possible du reliquat du programme. Le lancement de deux AAP en 2015 y a contribué (ils ont représenté 60 % du montant financé au niveau national). De même, en liaison avec les partenaires financiers, les désengagements (10,799 M€ fin 2015) et reliquats d'enveloppes non utilisés au niveau régional ont pu être réalloués en temps utile sur d'autres projets. La quasi-totalité de l'enveloppe (91 %), hors frais de gestion et d'évaluation et sous réserve de désengagements futurs (il reste 18 projets à conventionner pour un montant de 14 M€), a donc pu être engagée avant fin mars 2016 au profit de 640 projets.

Comme cela avait été souligné dans le rapport précédent, dans un contexte de crise économique, le premier semestre 2015 a été marqué par un affaiblissement du nombre de demandes de financement au plan national mais aussi régional. Notamment en raison de la forte baisse des taux d'intérêt, qui a rendu le PIA ESS moins attractif pour ses bénéficiaires et de l'annonce un peu tardive de sa prolongation. Grâce à la mobilisation des équipes de la Caisse des dépôts et des partenaires financiers, la barre a pu être partiellement redressée au dernier trimestre si bien que 139 projets ont été financés (30 au plan national et 109 au plan régional) pour un montant de 25,8 M€.

Le montant de l'investissement moyen a été de 738 K€ pour la tranche nationale et de 33 K€ pour la tranche régionale. 75 % des projets financés concernent la phase de développement (montant moyen de 501 K€ pour la tranche nationale et de 35,4 K€ pour la tranche régionale) et 19 % seulement la phase de création (montant moyen de 765 K€ pour la tranche nationale et de 35,4 K€ pour la tranche régionale), le plus souvent à l'occasion de la réponse à un AAP national.

Élément significatif, si les coopératives ont été les principales bénéficiaires des financements au niveau national en nombre de projets (50 %), en montant, elles se classent derrière les associations (43 % contre 52 %). Les mutuelles ont, quant à elles, brillé par leur absence. Au plan régional, les associations sont les principales bénéficiaires des financements (63 % en nombre et 69 % en montant).

Bilan sur la totalité de la période d'engagement

Sur le strict plan financier, le taux de sélection des projets a été de 66 % pour les AAC de la tranche nationale (100 projets financés sur 151 demandes pour un montant moyen de 384 K €)

et de 42 % pour les AAP nationaux (30 projets financés sur 80 demandes pour un montant moyen de 999 K€). Comme on pouvait s'y attendre, le taux de sélection a été relativement moins élevé pour les AAP nationaux, procédure dans laquelle les partenaires financiers ne sont pas obligatoirement partie prenantes du financement. Ces taux se situent à un très bon niveau comparativement à ceux observés dans les autres compartiments du PIA. La tranche régionale a permis quant à elle de financer 510 projets pour un montant moyen de 35,8 K€.

L'effet de levier moyen a été de 5,7 pour la tranche nationale et de 9 pour la tranche régionale. Dit autrement, les 86,7 M€ investis par le PIA ont entraîné un co-investissement de 533 M€ par les partenaires financiers du PIA ESS. Le taux de sinistralité mesuré fin 2015 est resté inférieur à 0,7 %.

Les financements ont été accordés pour l'essentiel en quasi-fonds propres (prêt participatif), y compris pour les associations (mais sans clause de participation).

Les associations ont été les principales bénéficiaires des financements (61 % en nombre et 52 % en montant), devant les coopératives (26 % en nombre et 30 % en montant) et les sociétés de droit commercial (13 % en nombre et 16 % en montant). Il faut relever l'absence totale des mutuelles et des fondations sur l'ensemble de la période.

Conformément à la doctrine d'investissement issue de la convention Etat/CDC, les financements sont allés prioritairement aux projets de développement (80 %), devant les projets de création (15 %) et les projets de reprise, transmission ou restructuration (5 %).

Autre élément intéressant, les principaux secteurs bénéficiaires ont été en montant, pour la tranche nationale, la santé humaine et l'action sociale (34 %) devant l'industrie manufacturière (12 %), les activités immobilières (9 %) et les activités financières et d'assurance (8 %), et, pour la tranche régionale, la santé humaine et l'action sociale (25 %), devant l'industrie manufacturière (12 %), les autres activités de services (12 %) et l'hébergement et la restauration (8 %). L'ESS contribue ainsi à maintenir un socle industriel dans notre pays.

Remarques sur le financement de l'ESS tirées de la gestion du PIA ESS

Indépendamment du processus d'évaluation de ce programme, qui permettra notamment aux partenaires financiers et aux porteurs de projets bénéficiaires des financements de donner leur propre appréciation sur l'utilité et l'efficacité du programme, les deux comités placés auprès de la CDC ont tiré les treize enseignements suivants de la gestion de l'enveloppe du PIA-ESS sur une période de cinq ans.

- Le prêt participatif est un outil de financement qui s'est révélé adapté aux associations, qui s'y sont acclimatées. Sur l'ensemble de la période, 290 prêts participatifs ont été accordés au plan régional, chiffre à rapprocher des 220 contrats d'apport associatif conclus.
- L'extension du périmètre de l'ESS par la loi du 31 juillet 2014 a commencé à produire ses effets puisqu'en 2015 plusieurs entreprises sociales dont les statuts ont été révisés ont sollicité le PIA pour obtenir un financement. Si peu de décisions positives ont été prises à leur égard, il s'agit là d'un premier signal intéressant, qui témoigne de l'attractivité de l'ESS et de l'existence d'un nouveau potentiel de développement.

- La gestion du PIA montre aussi que les entreprises de l'ESS sont, comme les autres, sensibles à la conjoncture financière et n'hésitent pas à s'adresser à d'autres guichets si elles y trouvent des conditions financières plus favorables. De ce point de vue, la baisse des taux enclenchée par la BCE a perturbé le déroulement du PIA, dont les engagements n'ont pas suivi un profil linéaire comme cela avait pu être anticipé en 2011-2012. Les entreprises de l'ESS n'échappent pas à la volatilité financière et au changement de comportement dans une période inédite de taux bas.
- Les montants financés par le PIA ont varié entre 15 K€ et plusieurs M€, ce qui témoigne de la diversité et de l'ampleur des besoins de financement de ce secteur. En particulier, il existe bien de la part des associations une demande de quasi-fonds propres pour financer les investissements (et pas seulement une demande de subventions), ce dont certains avaient pu douter jusque-là.
- La tranche régionale du programme a représenté en nombre une part prépondérante des projets financés. Ceci confirme, s'il en était besoin, l'ancrage d'abord territorial de l'ESS et l'importance des synergies qui sont mises en œuvre sur les territoires. Les tours de table s'y sont constitués plus facilement qu'au plan national grâce aux habitudes de travail en commun des financeurs.
- Alors que les connaissances étaient limitées sur les modèles de financement des entreprises de l'ESS et l'ampleur de leurs besoins d'investissement, les données rassemblées par le PIA et résumées dans ce rapport permettent de donner un éclairage inédit sur ces sujets. Il convient donc de leur assurer la diffusion la plus large pour contribuer à éclairer les financeurs de l'ESS et plus généralement tous les opérateurs financiers sur l'ampleur des besoins.
- Le réseau des partenaires financiers du PIA-ESS constitue un écosystème de financement et d'accompagnement efficace (assistance au montage de projet, co-financement...). Cet écosystème représente un actif important à préserver et l'on doit regretter à cet égard que la BPI, appelée à prendre le relai du PIA, n'y ait pas accordé jusqu'à présent une attention suffisante.
- Plusieurs projets nationaux n'ont pas pu aboutir faute de bouclage du tour de table et donc du financement et en raison de leur faible stade d'avancement, particulièrement pour les AAP. Ceci pose la lancinante question de l'insuffisance de l'ingénierie de projet dans l'ESS. La convention Etat/CDC ayant exclu tout soutien à cet égard, il s'agit d'un choix regrettable, qui contribue au niveau élevé des désengagements, qui sont autant d'occasions perdues pour l'ESS.
- Les dossiers de financement dont a été saisi le PIA ESS étaient de qualité inégale. Lorsqu'ils n'étaient pas présentés par un partenaire financier, ils étaient en général fragiles et nécessitaient des approfondissements ou des compléments, notamment en ce qui concerne le modèle économique de l'entité, le plan d'affaires prévisionnel et le plan de financement. Le dialogue établi entre les porteurs de projets et les équipes de la CDC notamment à la suite de reports d'examen prononcés par le comité d'engagement a permis la plupart du temps de surmonter ces lacunes. Plusieurs témoignages de satisfaction ont été adressés à cet égard par les porteurs de projets. Ce retour d'expérience permet de souligner, encore une fois, le

caractère indispensable de l'accompagnement des porteurs de projet dans l'élaboration et la finalisation du projet.

- Le PIA a accompagné de profondes mutations chez les acteurs de l'ESS eux-mêmes. Ces évolutions ont notamment été notées chez certaines associations du secteur médico-social porteuses de solutions innovantes, mais dont l'équipe projet parvenait difficilement à établir des projections pluriannuelles afin de construire un business model assurant à terme l'équilibre financier et économique de l'exploitation. Il en est allé de même pour celles qui avaient choisi de se transformer en société coopérative d'intérêt collectif. Au cours de l'instruction de la demande de financement (entre 4 et 6 mois) l'entité a été sensibilisée sur la nécessité de renforcer ses fonds propres, de mettre en place des outils de pilotage et de suivi de l'activité, voire dans certains cas de poursuivre la construction du projet en adaptant sa gouvernance.
- De nombreux porteurs de projets ont également rencontré des difficultés pour chiffrer l'impact des investissements financés grâce au PIA-ESS, notamment en matière d'emploi. S'il est vrai que les travaux de définition de la méthodologie d'évaluation n'étaient pas achevés lors de la période d'engagement, il n'en demeure pas moins que les entreprises de l'ESS auront à renforcer leur culture de l'évaluation ou de l'auto-évaluation afin qu'elles puissent mieux mettre en parallèle les résultats obtenus grâce à des conditions de financement favorables.
- Un financement public de l'ESS est justifié et reste nécessaire. Il est également efficace puisque son effet de levier financier peut être élevé comme le prouve le PIA-ESS. Les deux comités ont donc constaté avec satisfaction la mise en place récente, sous l'impulsion de l'Etat, de nouveaux outils pérennes de financement de l'ESS. S'ils ont estimé que le PIA 3 ne devait plus comporter de programme spécifique à ce secteur, ils recommandent qu'un volet ou une clause ESS soit insérée dans les appels à projets qui seront lancés pour déployer le PIA3 sur l'ensemble du territoire.
- Finalement, mis en place bien avant le vote de la loi de juillet 2014, le PIA-ESS a permis d'améliorer les modalités de financement en fonds propres des entreprises de l'ESS. Il a également enfanté une descendance nombreuse : la mission confiée à la BPI en matière d'ESS et la création de nouveaux fonds spécialisés dans l'apport de fonds propres tels que les fonds Impact coopératif et NovESS, le dernier ayant été lancé par la CDC en juin 2016.

Remerciements

Je remercie toutes celles et tous ceux qui se sont impliqués dans la mise en œuvre de cette action depuis 2010: le CGI, les membres du comité stratégique et d'évaluation, les membres du comité d'engagement, les équipes de la CDC, ainsi que les 46 partenaires financiers.

Le PIA a soutenu de nombreux projets innovants, ambitieux et créateurs d'emplois et a accompagné le changement d'échelle d'un certain nombre de projets ou d'entreprises. En tirer le maximum d'enseignements ne pourra que contribuer à améliorer le financement ultérieur des entreprises de l'ESS.

M. Tiberghien
Président du Comité stratégique et
d'évaluation du PIA ESS

La loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010 a dédié 2,5 Mds€ à la croissance des PME dont une enveloppe de 100 M€ pour une action d'investissement en direction des PME relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS). La gestion en a été confiée à la Caisse des Dépôts qui a inscrit les 100 M€ dans les comptes du fonds « Financement de l'ESS », selon les dispositions de la Convention cadre Etat/Caisse des Dépôts signée le 20 juillet 2010.

Gouvernance

La gouvernance de l'Action a été confiée à deux instances :

- un comité stratégique et d'évaluation (CSE) qui a fixé les priorités, validé les programmes d'actions, s'est assuré de leur mise en œuvre et de la mise en place de leur évaluation et a organisé les règles relatives à la prise de décisions au sein d'un comité d'engagement. Il a été saisi de toute question stratégique et a validé l'ensemble de la documentation. Il est composé de trois représentants des ministères en charge du secteur, d'un représentant de la Caisse des dépôts et d'un représentant du Commissariat Général à l'Investissement (CGI) et de deux personnalités qualifiées, représentatives de l'économie sociale et solidaire. Son président a été nommé par le CGI. Tous les rapports du comité stratégique et d'évaluation ont été transmis à la commission de surveillance de la Caisse des dépôts pour information ;
- un comité d'engagement et de gestion (CEG) qui a examiné toutes les projets instruits et retenu les investissements considérés d'avenir. Il est composé du représentant du CGI, de trois représentants des ministères, d'un représentant de la Caisse des dépôts, qui en assure la présidence, d'un représentant de l'économie sociale et solidaire choisi par le ministre en charge de l'économie sur avis du comité stratégique et d'évaluation et de deux experts financiers.

Cible d'activité

Les entreprises de l'ESS, alors même qu'elles permettent d'offrir un nombre croissant d'emplois, non délocalisables, à des personnes qui en sont structurellement exclues ou en ont été éloignées pendant une longue période, sont freinées dans leur développement en raison de leur accès difficile aux fonds propres.

Le Fonds « financement ESS » du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA ESS) a eu comme ambition d'accélérer le développement des entreprises ESS créatrices d'emplois et d'activités ou la création d'innovation sociale en leur apportant de manière directe ou intermédiée des financements sous forme de quasi-fonds propres ou, de façon exceptionnelle, de fonds propres.

Cette action s'est adressée aux bénéficiaires finaux suivants :

- entreprises de l'économie sociale (principalement associations, coopératives ou mutuelles), dont la finalité sociale, sociétale ou environnementale est centrale, qui observent un principe de lucrativité limitée et cherchent à associer les parties prenantes à leur gouvernance ;
- entreprises, sous quelque statut que ce soit, bénéficiant de l'agrément « Entreprise solidaire » au titre de l'article L. 3332-17-1 du code du travail ;
- depuis l'entrée en vigueur de la loi ESS du 31 juillet 2014 (Loi ESS), les entreprises, sous quelque statut que ce soit, ont pu solliciter un financement de la part du PIA ESS en révisant leurs statuts conformément aux dispositions des articles 1 & 2 de ladite loi, ou en entreprenant des démarches aux fins d'obtenir l'agrément « entreprise solidaire d'utilité sociale », ESUS.

Modalités et seuils d'intervention

Afin de répondre aux objectifs de l'action, la Caisse des dépôts a organisé un appel à candidatures pour sélectionner les partenaires financiers avec lesquels des co-investissements ont été systématiquement réalisés en complément de l'apport du PIA ESS. Cet appel à candidatures à caractère permanent a permis l'entrée régulière de nouveaux intervenants au professionnalisme avéré dans le secteur de l'ESS. Au total, 46 partenaires dont 30 au niveau régional ont constitué le réseau des partenaires du PIA ESS.

Les partenaires financiers sélectionnés ont été en charge de la détection et de la présentation des projets d'entreprises sociales et solidaires nécessitant un investissement en quasi fonds propres.

Dans un souci de simplification de la gestion des investissements réalisés grâce à l'enveloppe de 100 M€, la Caisse des dépôts s'est organisée de la manière suivante :

- pour les dossiers importants (investissement supérieur au seuil de 100 K€), la Caisse des dépôts a investi directement, dans les quasi-fonds propres de l'entreprise, en cofinancement avec d'autres partenaires financiers du réseau ;
- pour les dossiers de montant inférieur (investissement égal ou supérieur à 15 K€ et inférieur ou égal à 100 K€), la Caisse des dépôts s'est appuyée sur les partenaires financiers sélectionnés au plan régional, en leur octroyant une enveloppe afin qu'ils investissent dans les entreprises et organismes appartenant à l'ESS.

De plus, des appels à projets ont été lancés pour financer des projets dans des filières d'activité jugées prioritaires et en cohérence avec les ambitions générales du Programme d'Investissements d'Avenir : habitat coopératif et éco-habitat, mobilité durable, santé et services sociaux, numérique, circuits courts, économie circulaire, insertion des personnes éloignées de l'emploi, revitalisation des territoires ruraux, transition énergétique et écologique, économie collaborative et tourisme social.

A l'issue de la période d'investissement achevée le 31 décembre 2015, le CSE a décidé de lancer un appel à projets sur la thématique de l'hébergement d'urgence pour conforter le Plan migrants

du gouvernement et accompagner le financement de nouvelles places d'accueil d'hébergement d'urgence créées par les acteurs de l'ESS. De fait, pour ce dernier appel à projets, la période d'engagement s'est poursuivie jusqu'en mars 2016.

Enfin, il convient de signaler l'intervention exceptionnelle du PIA ESS sous forme de fonds propres pour le compte de l'Etat au profit de l'IDES (Institut de Développement de l'Economie Sociale) en novembre 2010.

A l'issue de la période d'investissement, le Fonds a investi 91 % de son encours entre novembre 2010 et mars 2016 dans 640 projets, soit 86,7 M€ (hors frais de gestion et d'évaluation), dont :

- 130 investissements directs (68,4 M€) : les AAP représentent dans cet ensemble 30 dossiers (29,9 M€) ;
- et 510 investissements indirects (18,2 M€).

Enveloppe de l'action du PIA ESS	Frais de gestion et d'évaluation	Montant engagé	Montant désengagé	Montant investi	Montant restitué
100 M€	2010-2016 : 5,44 M€ 2016-2020 : 2,19 M€	97,8 M€	11,1 M€	86,7 M€	5,67 M€

Evaluation de l'action à l'issue de la période d'investissement

Conformément à la convention cadre Etat/CDC, une évaluation ex-post diligentée par un évaluateur indépendant devait être mise en œuvre. A ce titre, le cabinet Pluricité a été retenu au terme d'un appel d'offre pour procéder à l'évaluation des effets du Fonds « Financement ESS ».

Plus précisément, les objectifs de l'évaluation sont au nombre de quatre. Il s'agit de :

- détailler les processus d'information, de sélection et d'orientation des projets mis en œuvre par les différents partenaires financiers du PIA ESS ;
- dresser le panorama des caractéristiques des bénéficiaires/projets soutenus ;
- analyser la trajectoire et l'évolution des bénéficiaires directs et indirects du programme ;
- apprécier les résultats et les impacts du financement PIA ESS sur l'évolution de la structuration de l'ESS (en termes de financement, d'organisation de l'écosystème, etc.).

In fine, cette étude doit permettre de mieux appréhender la valeur ajoutée du PIA ESS en tant que véhicule de financement de l'ESS pour soutenir l'émergence de projets innovants, créateurs d'emplois, et structurants sur les secteurs et thématiques ciblés.

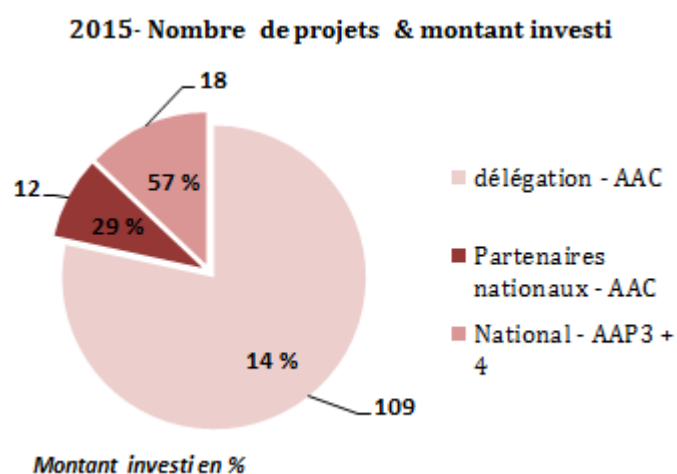
Un comité de pilotage (CGI / CDC) pilote l'évaluation, s'assure chaque mois de la bonne compréhension des orientations retenues dans le cadre des travaux réalisés par le prestataire.

A ce stade, un premier bilan quantitatif de l'action a été réalisé sur la base des informations collectées par la CDC combinées à des analyses économétriques et comparatives d'indicateurs nationaux de l'ESS. Le rapport final, prévu pour la fin de l'année 2016 sera étayé par ailleurs d'analyses qualitatives basées sur des entretiens avec des bénéficiaires des financements et les partenaires.

Partie I

Activité 2015 et activité consolidée 2010- Mars 2016

L'exercice 2015 a couru du 1^{er} janvier au 30 mars 2016, date à laquelle s'est tenu le dernier comité d'engagement du PIA ESS. En effet, en raison du contexte politique et de la volonté des pouvoirs publics d'accompagner durablement le plan d'augmentation des places d'accueil d'hébergement d'urgence, un dernier appel à projets a été lancé sur la thématique de l'hébergement d'urgence entre le 22 décembre 2015 et le 30 mars 2016



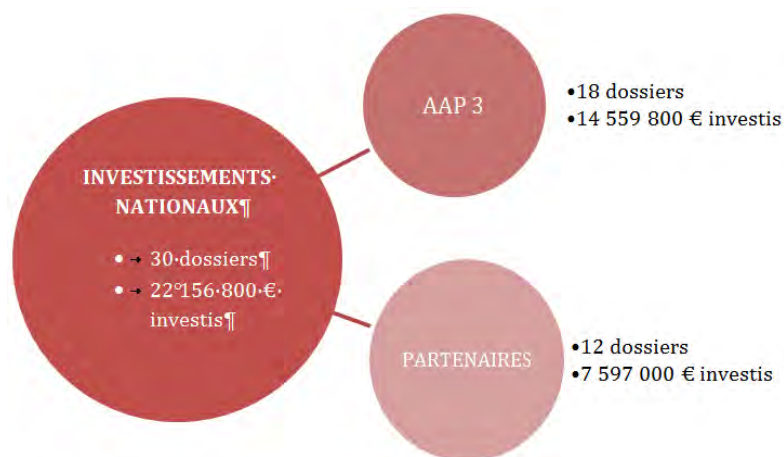
Durant cet exercice 2015, 139 projets ont été financés pour un montant de 25,8 M€. Globalement, l'activité est caractérisée, au niveau national, par un tarissement du flux de projets cofinancés par les partenaires du réseau du PIA ESS. La baisse s'est également vérifiée au plan régional : 109 projets ont été retenus en 2015, contre 147 en 2014, 132 en 2013 et 115 en 2012.

I. Partenaires nationaux

A. Appel à candidatures (AAC)

a. Activité 2015

L'activité a enregistré un coup d'arrêt des demandes de cofinancement début 2015, dans un contexte de taux bas et d'accès plus facile au crédit bancaire: les partenaires n'ont presque plus sollicité de financements complémentaires. Entre mai et juillet 2015, la Caisse des Dépôts a rencontré les principaux partenaires nationaux afin de relancer l'activité.



Douze projets sur les 30 projets financés ont été présentés dans le cadre de l'appel à candidature (AAC) dont seulement trois au cours du premier semestre. Le reste des dossiers, dont trois demandes de refinancement, a été présenté au cours du dernier semestre (octobre 2015-mars 2016).

Cette année, Socoden a été le premier partenaire national du PIA (4 projets sur les 12 projets cofinancés), devant l'IDES.



b. Activité consolidée des partenaires nationaux

Année	Dossiers AAC 2010- Mars 2016				
	Déposés	Financés	Refusés	Désengagés	Sinistrés
2010	1	1			
2011	36	22	9	1	4
2012	56	36	15	4	1
2013	19	12	6	1	
2014	24	17	7		
2015-2016	15	12	3		
	151	100	40	6	5

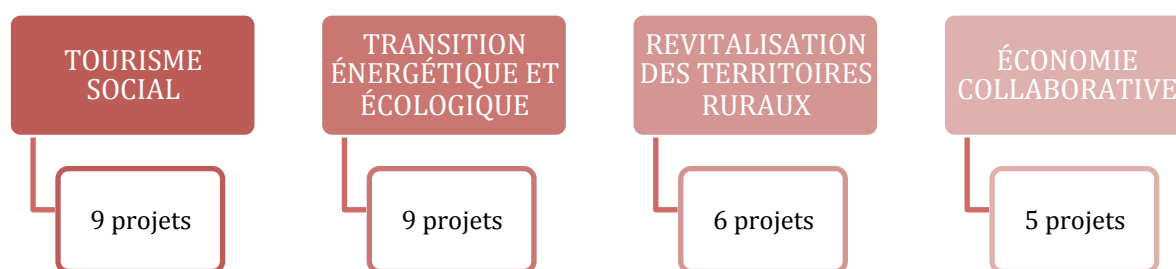
Si l'on considère l'activité sur toute la période d'engagement, l'année 2012 est l'année où la demande de financement de la part des partenaires nationaux du réseau du PIA a été la plus forte : 56 dossiers ont été déposés, 41 demandes de financement ont été acceptées. Par la suite, 4 demandes ont été annulées, réduisant à 37 le nombre de financements effectifs, dont un projet sinistré. En 2015, le nombre de dépôts a diminué, d'autant que figurent dans ce nombre des demandes de refinancement. Le taux de transformation sur la toute la période est de 66 % : 2/3 des projets reçus ont été financés.

B. Appels à projet (AAP)

60 % de l'activité (soit 18 projets) déployée sont issus des appels à projets lancés en 2015. Durant ce dernier exercice 2015, deux appels à projets ont été ouverts, l'un multisectoriel, l'autre sur la thématique de l'hébergement d'urgence.

a. Appel à projets multisectoriel

L'appel à projets, ciblé sur les thématiques de la revitalisation des territoires ruraux, la transition énergétique et écologique, l'économie collaborative et le tourisme social, a constitué un véritable laboratoire de mesure des premiers effets de la Loi ESS (cf. partie II).



Les 29 dépôts ont abouti à 15 financements effectifs. Parmi ces 15 projets retenus, 7 projets étaient portés par des entreprises commerciales classées comme suit au regard de la loi ESS :

- 2 entreprises détentrices de l'agrément solidaire. Ces bénéficiaires relevaient donc du périmètre de l'ESS tel que défini avant la loi ;
- 2 entreprises ont fait des démarches pour obtenir le nouvel agrément ESUS ;
- 3 entreprises ont révisé leurs statuts pour y insérer des clauses de gouvernance et de gestion ESS.

Dans tous les cas (structure existante ou en cours de création), la forme juridique retenue était celle de la SAS et l'impact en termes d'emplois était important dans tous les projets. L'ensemble des projets concernait des entreprises récentes ou en cours de création :

- 5 des 7 sociétés étaient créées juridiquement au moment du dépôt du dossier (maximum de 3 ans d'existence au moment du dépôt de dossier) ;
- 2 sociétés étaient en cours de constitution juridique.

Finalement, une seule société sur les 7 a fait l'objet d'un financement effectif du PIA. Les autres projets, étant trop prématurés, n'ont pas permis d'envisager un financement par le PIA dont la période d'investissement arrivait à terme.

b. Appel à projets hébergement d'urgence

Trois projets ont été financés via ce dernier appel à projets : deux projets de création de places de CADA et CHRS et un troisième comprenant également des places d'hébergement social dans des hôtels ont obtenu 5,1 M€ de financement du PIA ESS. Les acteurs de l'hébergement d'urgence sont essentiellement des associations dont l'activité d'hébergement d'urgence bénéficie de subventions, mais suivant des délais de décaissement qui nécessitent qu'elles aient les moyens de préfinancer les investissements nécessaires au développement de leur activité

c. Activité consolidée via les AAP

En termes de flux, les AAP ont permis de drainer un nombre important de projets sur une période d'investissement plus courte (2013-mars 2016) : 80 projets ont été déposés dans le cadre des appels à projets. Le taux de transformation est de 44 %. A l'issue de la phase d'instruction, 36 projets ont été retenus. Le comité d'engagement a ensuite dû annuler 6 décisions.

Les décisions de 2013 annulées étaient relatives à des projets relevant du secteur de la santé. Dans deux cas, ce sont les porteurs de projets qui, n'ayant pas réussi à boucler leur plan de

Dossiers AAP 2013- Mars 2016				
Année	Déposés	Financés	Refusés	Désengagés
2013	30	7	20	3
2014	17	5	9	3
2015	30	15	15	
2016	3	3		
	80	30	44	6

financement, avaient renoncé à leur projet et aux financements obtenus. Dans le dernier, en raison du montant de financement sollicité et obtenu auprès du PIA ESS (3,5 M€), deux des conditions suspensives

étaient liées à la consolidation du haut de bilan par un apport en capital ou un concours bancaire et au bouclage du plan de financement. La décision d'investissement a été prorogée et ensuite annulée car aucune démarche du porteur de projet n'avait abouti.

En 2014, deux sociétés avaient renoncé au financement après avoir trouvé des conditions de marché plus favorables, la troisième faisait l'objet de recours prud'homaux de la part de plusieurs de ses salariés.

C. Analyse de l'activité selon le statut du bénéficiaire

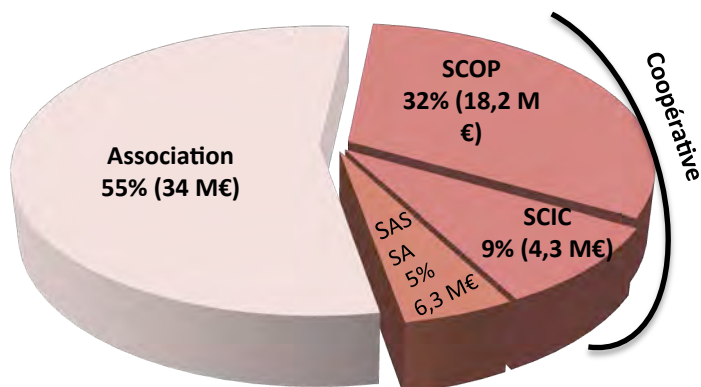
a. En 2015

2015/ 2016 - Partenaires nationaux + AAP	Montant (€)	En % du montant	Nombre	En % du nombre
Association	11 592 000	52%	11	37%
Coopérative	9 464 800	43%	15	50%
SCIC	1 918 000	20%	5	33%
SCOP	7 546 800	80%	10	67%
Entreprises sous statut commercial (SA et SAS)	1 100 000	5%	4	13%
	22 156 800	100%	30	100%

Le PIA a accompagné plus de coopératives que d'associations. En revanche, en termes de montants investis, ceux accordés aux associations sont plus élevés, notamment en raison du dernier appel à projets qui a bénéficié exclusivement à des associations (5,1 M€). Les coopératives ont été mieux soutenues qu'au cours des années précédentes parce que le premier partenaire du PIA a été Socoden, qui finance quasi exclusivement des coopératives.

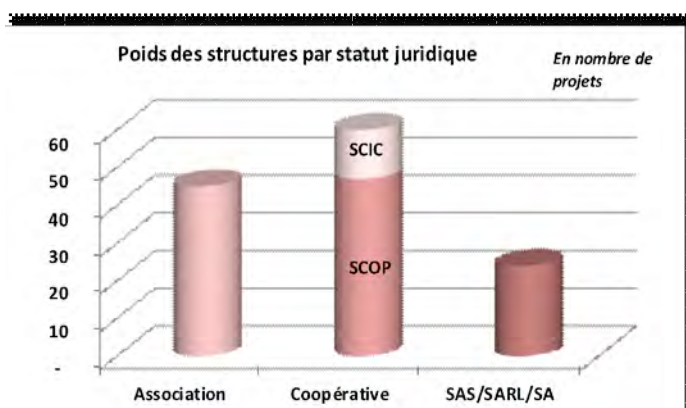
b. Activité consolidée selon le statut du bénéficiaire

Part des financements obtenus par statut juridique



Les associations sont restées les principales bénéficiaires de l'action avec un montant de financements le plus élevé sur toute la période d'investissement observée (2010-mars 2016).

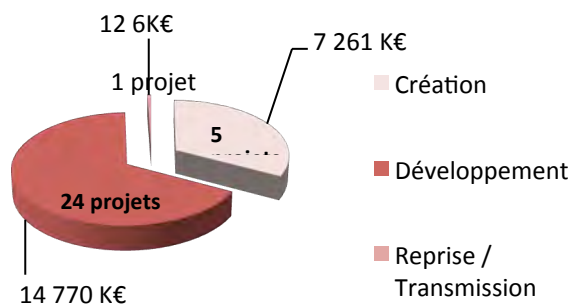
En revanche, en ce qui concerne le nombre de bénéficiaires, les coopératives (Scop et SCIC) représentent la 1^{ère} catégorie financée au plan national entre 2011 et mars 2016 : 59 sociétés coopératives (dont 13 SCIC) contre 45 associations.



D. Analyse de l'activité selon le stade d'investissement

a. En 2015

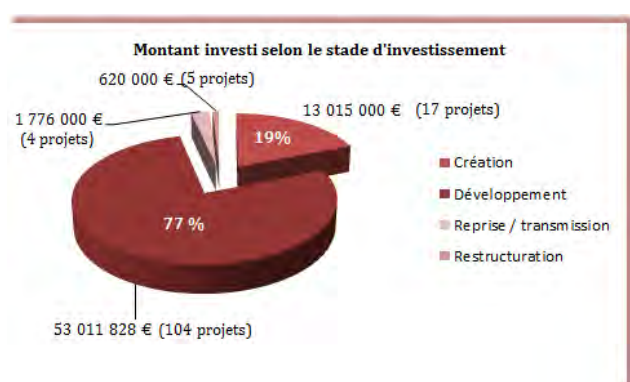
80 % de l'activité déployée concerne des projets de développement, les 20 % restants étant des projets de création, à l'exception d'un projet de reprise. Les projets de création sont majoritairement (4 sur 5) issus des appels à projets. *Le premier intérêt des appels à projets a été de permettre l'émergence de projets de création.* Les entreprises soumettaient leur projet alors même que le concept était encore en phase de validation et que, souvent, leurs négociations financières étaient à peine entamées.



Dans la plupart des cas, le financement du PIA ESS faisait un effet de levier auprès des autres financeurs et notamment des partenaires bancaires. En 2015, un projet de reprise a été financé.

Très souvent, les enjeux de consolidation d'un nombre important d'emplois ont été l'un des critères d'analyse de l'opportunité d'investir.

b. Activité consolidée



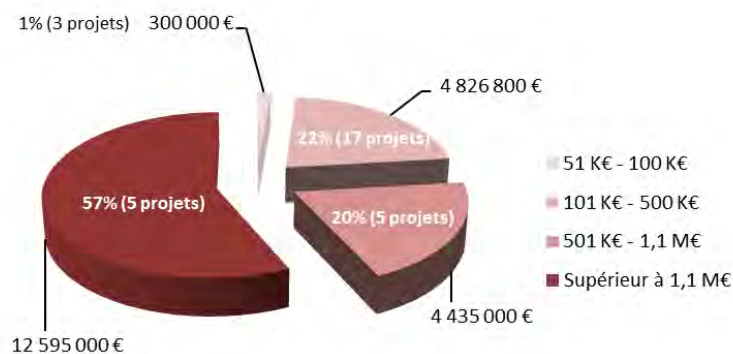
Les projets relevant du stade de création occupent le second rang en termes de nombre et de montants investis.

Les projets de restructuration, de reprise / transmission ont été financés essentiellement par les partenaires régionaux disposant d'enveloppes de délégation (moins de 10 ont été présentés par les partenaires nationaux).

E. Analyse de l'activité selon le montant investi

a. En 2015

Le ticket moyen d'investissement direct est de 738 K€, plus élevé que celui des années précédentes en raison du poids de l'activité réalisée via les appels à projets qui permettent de s'affranchir des limites de seuil imposées dans le cadre de l'activité de cofinancement avec les



En %, le montant investi

partenaires du PIA ESS (1€ du PIA pour 1€ de financement du partenaire).

Cette année, l'activité AAP représente 60 % des investissements effectués. On dénombre peu de projets nécessitant des tickets compris entre 50 et 100 K€ car ceux-ci sont pour l'essentiel financés au plan régional dans le cadre de la

déconcentration d'enveloppes à l'attention des partenaires régionaux pour la gestion des dossiers compris entre 15 K€ et 100 K€.

Le cœur de l'activité cible des projets dont le besoin de financement est compris entre 101 K€ et 500 K€ (17 projets soit 56 % de l'activité). En revanche, 5 projets captent plus de la moitié des financements (12, 5 M€) : 2 ont été apportés par les partenaires et 3 retenus dans le cadre des appels à projets. Cette tendance se retrouve sur toute la période d'investissement (cf. tableau ci-dessous).

b. Activité consolidée

2010 - 2016 - Investissements directs	MONTANT (€)	En % du MONTANT	NOMBRE
10 K€ - 50 k€	385 000	0,6%	9
51 K€ - 100 K€	2 155 000	3,1%	25
101 K€ - 500 K€	19 927 800	29,1%	68
501 K€ - 1,1 M€	14 335 000	21,0%	17
Supérieur à 1,1 M€	31 620 028	46,2%	11
	68 422 828	100%	130

Les tickets les plus fréquents sont compris entre 101 K€ et 500 K€ : ils correspondent aux tickets d'intervention courants des partenaires nationaux.

F. Analyse de l'activité par outil de financement utilisé

a. En 2015

En 2015, aucun contrat d'apport associatif n'a été mis en œuvre et 11 associations ont bénéficié de financement sous la forme d'un prêt participatif sans clause de participation.



b. Activité consolidée

Sur la période 2010-2016, seuls 2 contrats d'apports associatifs ont été mis en place, contre 43 prêts participatifs sur un total de 45 associations bénéficiaires. Le prêt participatif a été très

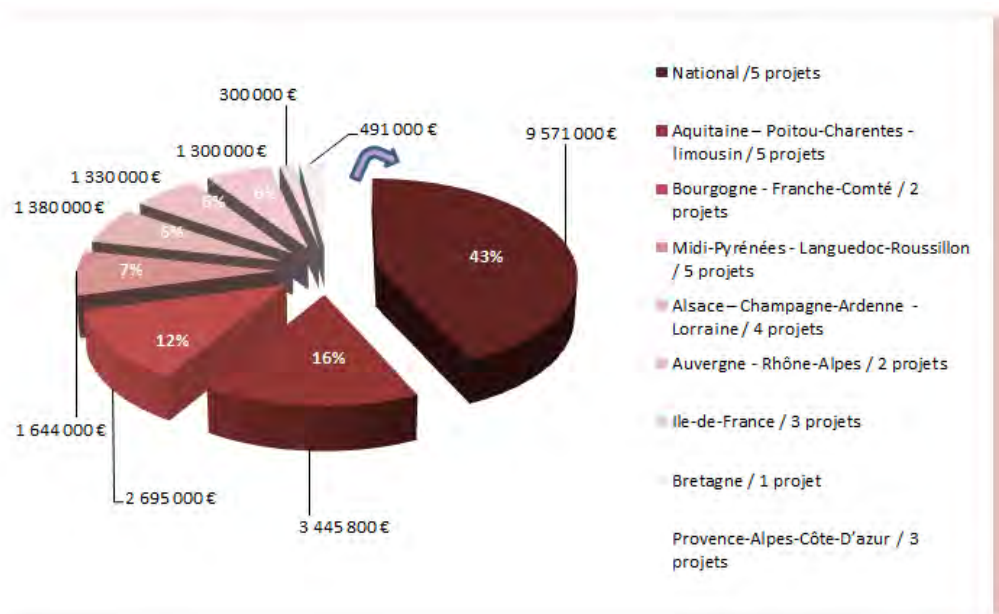
majoritairement utilisé au plan national (à deux exceptions près). Un titre participatif a été souscrit par le PIA ESS à la demande expresse d'une coopérative qui était dans une logique de renforcement de son haut de bilan.

Avec le PIA, les associations ont eu l'occasion de s'acculturer à l'ensemble des outils de financement disponibles. Et le PIA ESS a démontré que le prêt participatif était une solution de financement tout à fait adaptée aux besoins des associations. Auparavant, seul le contrat d'apport associatif était envisagé.

G. Analyse de l'activité selon la répartition géographique des projets

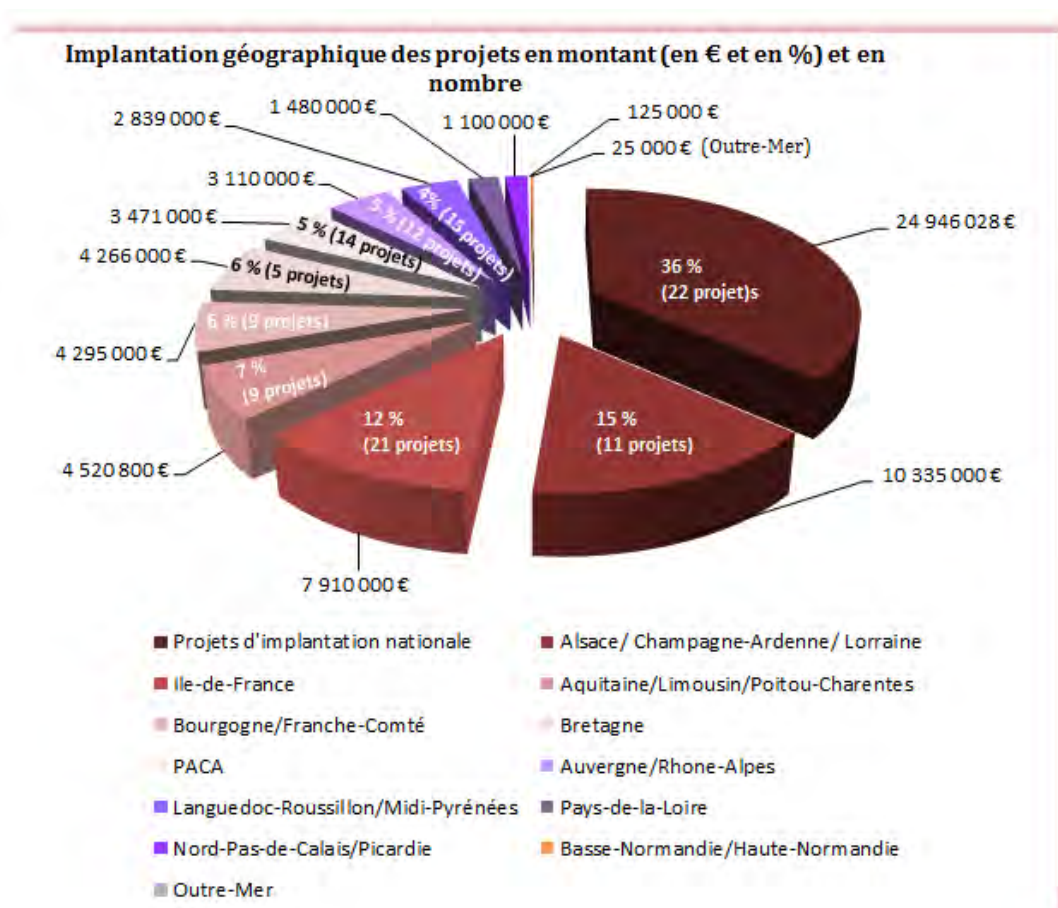
a. En 2015

Les régions Aquitaine- Poitou-Charentes – Limousin (APCL) et Midi-Pyrénées – Languedoc-Roussillon (MPLR) comptabilisent un nombre de projets (5) identique à ceux dont le rayonnement est national, mais les montants investis sont nettement supérieurs pour les projets d'envergure nationale (43 % de l'encours investi), contre 16 % en APCL et 7 % MPLR.



b. Activité consolidée

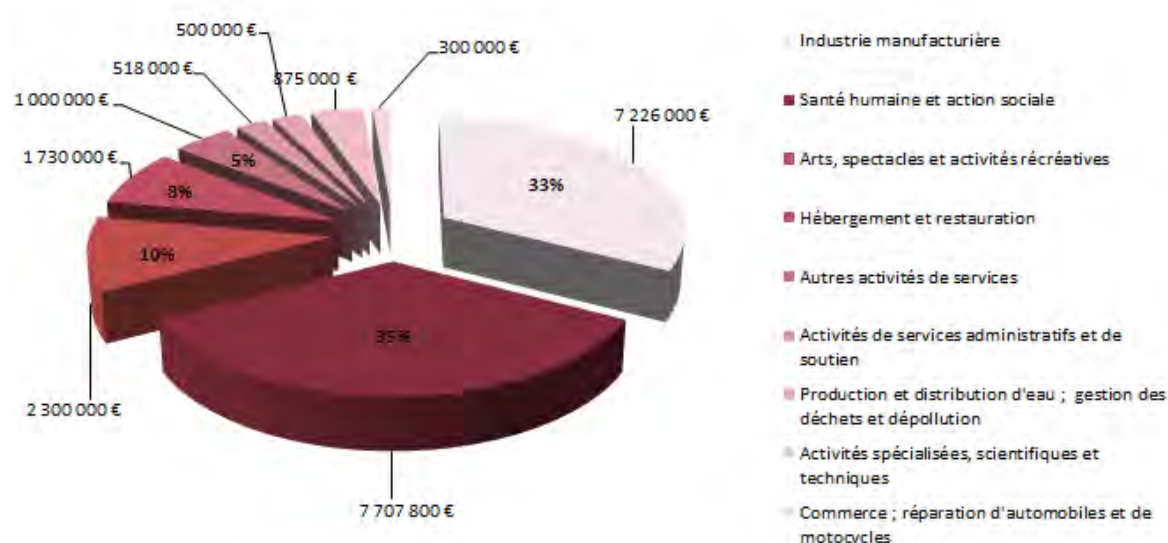
Sur toute la période d'investissement, on a assisté à quelques changements dans le classement : les projets d'envergure nationale ont capté le plus de financements (près de 25 M€). Les régions ACPL et LRMP, en 2^{ème} et 3^{ème} positions en 2015, se classent respectivement en 4^{ème} et 9^{ème} positions sur l'ensemble de la période. Sur cette dernière, les régions Alsace/ Champagne-Ardenne/ Lorraine et l'Ile-de-France occupent les 2^{ème} et 3^{ème} places en montants investis.



H. Analyse de l'activité par secteur (code NAF)

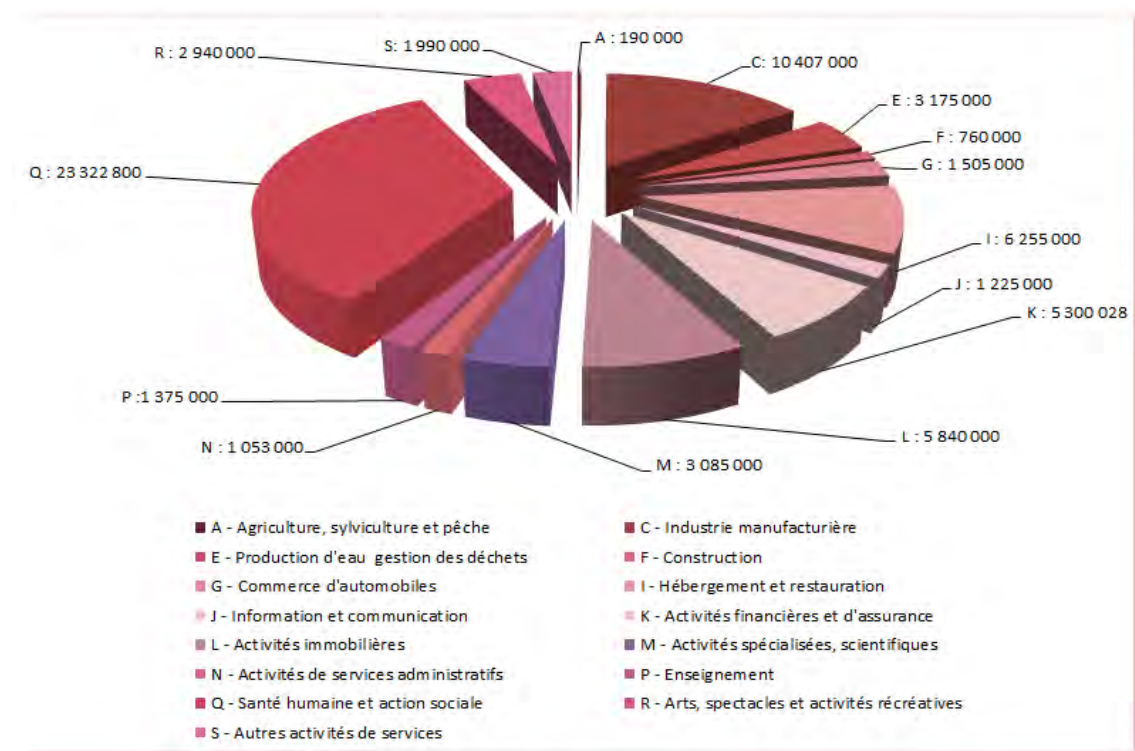
a. En 2015

En 2015, plus des 2/3 des montants investis ont profité à des entreprises relevant des secteurs « Industrie manufacturière » et « Santé humaine et action sociale »



b. Activité consolidée

Le secteur de la santé humaine et de l'action sociale a été le premier secteur financé, toutes années confondues, devant l'industrie manufacturière.

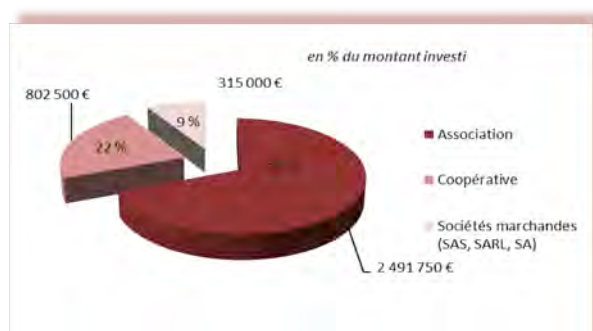


II. Partenaires régionaux

A. Analyse de l'activité selon le statut du bénéficiaire

A. En 2015

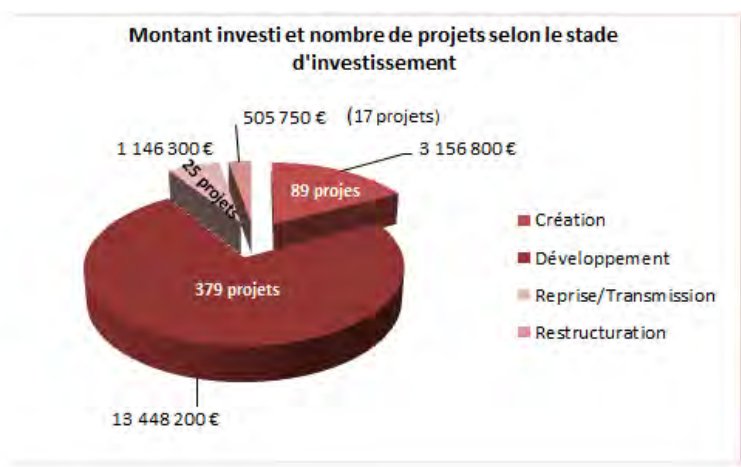
En 2015, les 109 projets instruits au niveau régional ont bénéficié de 3,6 M€ (versus 4,4 M€ en 2014). Ce sont essentiellement des projets portés par des associations ou des entreprises qui poursuivent leur développement.



Le nombre de projets de création est resté identique (22 en 2014 et 23 en 2015). L'évolution est beaucoup plus sensible en matière de reprise, transmission/restructuration : si 6 projets ont été financés en 2014, leur nombre a doublé en 2015 (12 projets investis, les financements étant passés de 0,3 M€ en 2014 à 0,5 M€ en 2015).

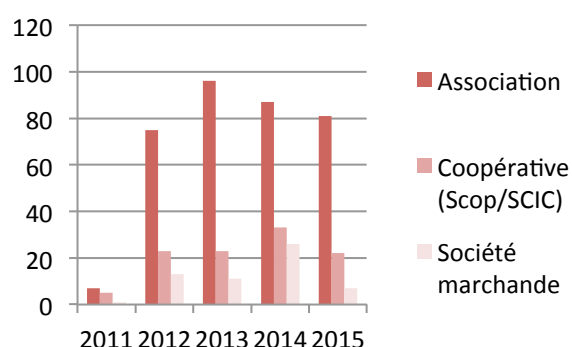
B. Activité consolidée

Les associations ont été les premières bénéficiaires de l'action « Financement ESS » du PIA (346 bénéficiaires sur 510). Suivent, très loin, les coopératives (106) et les sociétés de droit commercial (58).



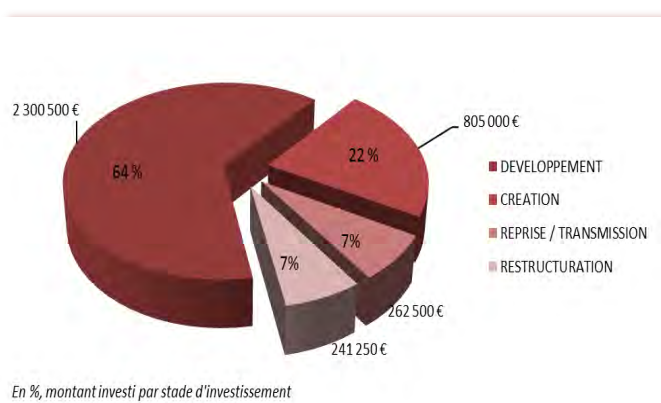
B. Analyse de l'activité selon le stade d'investissement

A. En 2015



Conformément à la doctrine d'investissement, les investissements réalisés accompagnent essentiellement des projets en développement et, dans une moindre mesure, ceux en création

B. Activité consolidée



Sur toute la période d'investissement, les partenaires régionaux ont financé un plus grand nombre de projets de reprise/transmission ou restructuration que les partenaires nationaux.

C. Analyse de l'activité selon le montant investi et la répartition géographique des projets

A. En 2015

109 projets ont bénéficié d'un montant de 3,6 M€.

81 associations ont été financées à hauteur de 2,5 M€ (contre 87 pour 2,9 M€ en 2014) mais les coopératives ont sollicité des financements plus importants en 2014 (32 pour 1,3 M€ contre 22 pour 0,8 M€ en 2015). Le recul le plus important concerne les sociétés de droit commercial, qui ont bénéficié de 0,3 M€ pour 6 sociétés en 2015 contre 1,3 M€ pour 27 sociétés en 2014). Le ticket moyen investi au plan régional en 2015 est de 33 K€.

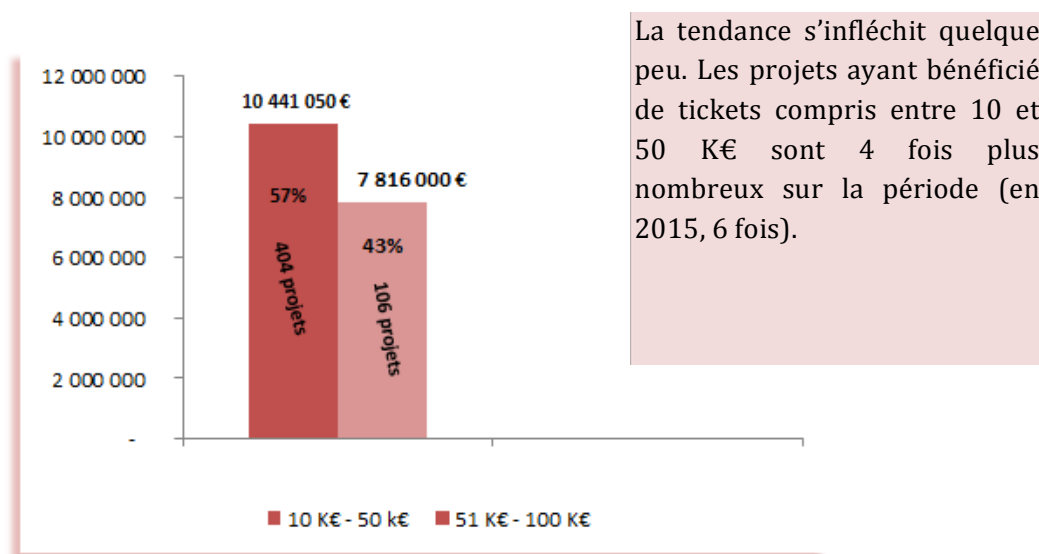
	Montant (€)	En % du montant	Nombre
Ticket de 15 K€ à 50 K€	2 361 750	65%	93
Ticket de 51 K€ à 100 K€	1 247 500	35%	16
	3 609 250	100%	109

35 % des financements ont porté sur un montant compris entre 51 K€ et 100 K€ si bien que la majorité des financements sont d'un montant plus modeste.

Régions	Montant	Nombre
Provence-Alpes-Côte-D'azur	1 030 000	29
Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes	403 750	16
Alsace- Champagne Ardenne - Lorraine	216 000	10
Midi-Pyrénées - Languedoc Roussillon	315 000	10
TOTAL	1 964 750	65

Quatre régions concentrent 65 projets (60 % du nombre total) et 54 % du financement accordé (1,96 M€).

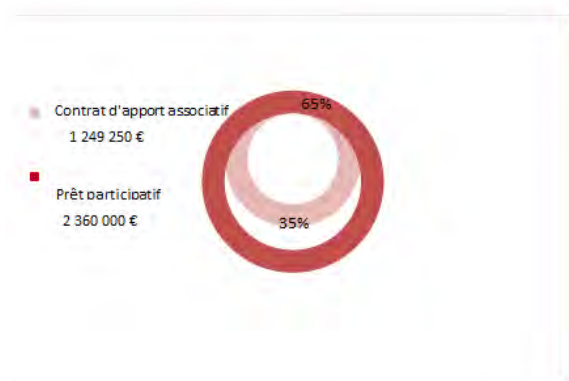
B. Activité consolidée



D. Analyse de l'activité par outil de financement utilisé

A. En 2015

En 2015, deux tiers des investissements prennent la forme de prêts participatifs.



Les deux outils ont été utilisés dans des proportions équilibrées (54 contrats versus 55 prêts en 2015). Le contrat d'apport associatif est majoritairement utilisé pour les financements accordés aux associations. Toutefois, pour certaines d'entre elles un prêt participatif a été mis en place (27 prêts participatifs).

B. Activité consolidée

Sur toute la période d'investissement, on dénombre 220 contrats d'apports associatifs et 290 prêts participatifs. Le prêt participatif a donc été l'outil le plus employé.

E. Analyse de l'activité selon le secteur (code NAF)

A. En 2015

Investissements des partenaires régionaux	Montant engagé	Nombre d'investissements
Q - Santé humaine et Action sociale	999 750	31
S - Autres activités de service	490 000	19
N - Activité de service administratif et de soutien	350 000	11
C - Industrie manufacturière	340 000	6
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	337 500	8
G - Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	305 000	8
I - Hébergement et restauration	250 000	5
P - Enseignement	245 000	9
R - Arts, spectacles et activités récréatives	85 000	3
F - Construction	55 000	3
E - Production et distribution d'eau; gestion des déchets et dépollution	55 000	2
A - Agriculture, sylviculture, pêche	42 000	2
H - Transport et entreposage	30 000	1
J - Information et communication	25 000	1
	3 609 250	109

En 2015, le secteur des activités immobilières n'a pas été financé par les partenaires régionaux.

B. Activité consolidée

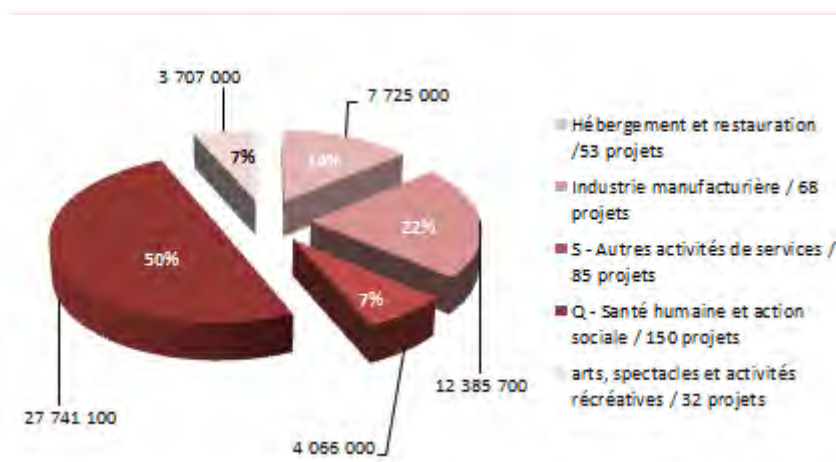
Investissements des partenaires régionaux	Montant engagé	Nombre d'investissements
Q - Santé humaine et Action sociale	4 536 800	127
S - Autres activités de service	2 201 000	79
C - Industrie manufacturière	2 251 200	49
I - Hébergement et restauration	1 482 500	38
E - Production et distribution d'eau; gestion des déchets et dépollution	1 230 000	25
N - Activité de service administratif et de soutien	1 227 500	34
P - Enseignement	1 118 000	24
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	805 000	21
R - Arts, spectacles et activités récréatives	797 000	29
F - Construction	734 300	25
G - Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	555 000	16
A - Agriculture, sylviculture, pêche	507 000	17
J - Information et communication	348 000	11
H - Transport et entreposage	290 000	9
K - Activités financières et d'assurance	90 000	2
L - Activités immobilières	63 750	3
B - Produits des industries extractives	20 000	1
	18 257 050	510

Sur les 510 projets investis entre 2011 et 2015, 504 d'entre eux ont été classés selon la nomenclature des activités française (NAF). Le premier secteur d'activité bénéficiaire du PIA ESS est celui de la « Santé humaine et action sociale » qui capte 4,5 M€ au profit de 127 projets, le second secteur est des « Autres activités de services » financé à hauteur de 2,2 M€ investis dans 79 entités. Les 3^{ème} et 4^{ème} secteurs sont respectivement celui de l'« industrie manufacturière » (2,2 M€ pour 49 projets) et celui de l'« hébergement et la restauration » pour 1,5 M€ et 38 projets). Ces quatre secteurs d'activités représentent 56 % environ de l'activité tant en montants investis qu'en nombre de bénéficiaires.

En comparant les niveaux national et régional d'intervention, on retrouve trois secteurs communs :

- la santé humaine et action sociale premier secteur aux niveaux régional et national ;
- l'industrie manufacturière, 2^{ème} secteur au niveau national et troisième ex aequo au plan régional ;
- l'hébergement et la restauration, quatrième secteur national et régional.

Le secteur des « arts, spectacles et activités récréatives » est classé parmi les 4 premiers au niveau national uniquement ; tandis que celui des « autres activités de services » est deuxième uniquement au plan régional.



Sur l'ensemble de la période d'investissement, ces 5 cinq secteurs ont capté 55 M€ soit 64 % du montant total investi au profit de 388 bénéficiaires (61 %).

III. Désengagement, effet de levier, sinistralité et provisions

L'analyse à ce titre porte sur l'activité consolidée (2010-2015).

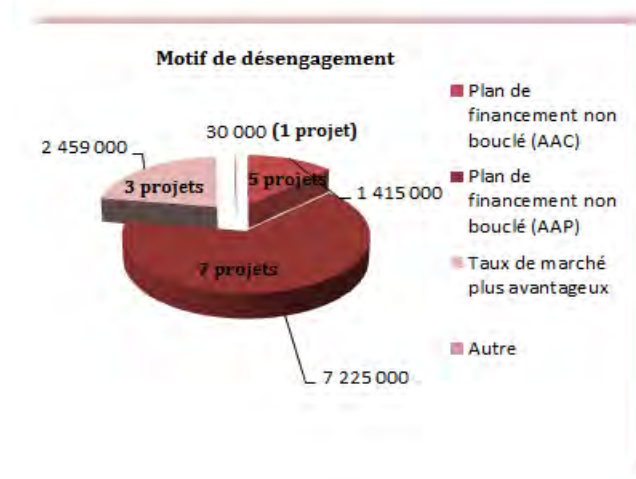
A. Désengagement

Le désengagement correspond à la décision d'annulation que le comité d'engagement du PIA ESS a entérinée consécutivement à l'annulation de la décision d'investissement prise par le partenaire financier du PIA ou à la renonciation au financement par la société bénéficiaire.

A ce jour, 16 décisions d'investissement ont été annulées : 9 issues du mécanisme de cofinancement avec les partenaires du réseau et 7 prises dans le cadre des appels à projets. Dans le premier cas, le partenaire a indiqué que l'entreprise n'était pas parvenue à finaliser son tour de table à l'issue de la période de prorogation de la durée de validité de la décision.

Les désengagements concernent tant des décisions prises dans le cadre de l'AAC que des AAP.

En ce qui concerne les appels à projets, sur les 37 décisions d'investissement, 2 ont donné lieu à des décisions de désengagement en raison des meilleures conditions de taux obtenues sur le marché.



Au titre des demandes de financement instruites en direct par la Caisse des Dépôts, les entreprises, qui étaient confrontées à des difficultés quant à l'aboutissement de leurs négociations financières, ont reçu des conseils dans la recherche de nouvelles sources de financement pour finaliser leur plan. Malgré tout, 5 autres ont dû renoncer aux financements accordés en l'absence du bouclage de l'ensemble du plan de financement.

L'action du PIA ESS permet ainsi de confirmer les insuffisances du marché en termes d'accompagnement et d'ingénierie de projets innovants : les cinq sociétés portaient un projet de création caractérisé par une innovation sociale.

A fin juin 2016, il reste 14 projets à conventionner pour un montant total de 12816800 €. Par conséquent, il subsiste un risque de comptabiliser d'autres désengagements dans les mois qui viennent.

Année d'engagement	Mécanisme de financement	Statut	Montant désengagé
2011	AAC	SCIC / Entreprise d'insertion	75 000
2012	AAC	SCIC	500 000
	AAC	SCIC	100 000
	AAC	Association	30 000
	AAC	SAS	150 000
	AAP1	SCIC	3 500 000
2013	AAP1	SCIC / Entreprise Solidaire	500 000
	AAP1	SCIC / Entreprise Solidaire	1 200 000
	AAC	SCOP	200 000
	AAC	SAS	300 000
	AAP1	Association	1 425 000
	AAP2	SAS / Entreprise Solidaire	470 000
2014	AAC	SCIC	90 000
	AAC	SAS	500 000
	AAP2	SAS / Entreprise Solidaire	600 000
	AAP2	SAS / Entreprise Solidaire	1 489 000
			11 129 000

B. Effet de levier

La sinistralité et les provisions sont d'une part calculées sur l'activité consolidée (nationale et régionale) et analysées, d'autre part, du point de vue de leur tendance évolutive sur toute la période. L'effet de levier est calculé aux plans national et régional, l'assiette de calcul de l'effet de levier comprend tous les investissements pour lesquels un effet de levier était requis, à l'exception de prises de participation.

Niveau national	Apport du PIA	Total financements privés	
2 011	7140000	35935598	6
2 012	8816000	91395912	11
2 013	16735000	99587012	8
2 014	8275000	59750653	9
2015/2016	22 156 800	76 226 262	5
	63 122 800	362 895 437	

Niveau régional	Apport du PIA	Total financements	
2 011	410 500	1 480 911	5
2 012	3 853 400	29 945 933	9
2 013	5 085 350	62 063 783	13
2 014	5 298 550	50 853 299	11
2015	3 609 250	26 005 566	8
	18 257 050	170 349 492	

Entre 2011 et 2015, l'effet de levier annuel oscille entre 5 et 13. Le niveau le plus élevé est atteint en 2012 pour l'AAC des partenaires nationaux et en 2013 au niveau régional.

Au niveau national, le rapport le plus faible est constaté en 2015/2016 en raison des deux appels à projets lancés. Les projets directement sélectionnés, notamment ceux portés par des associations (appel à projets d'hébergement d'urgence), présentent très souvent un tour de table moins diversifié que ceux présentés par les partenaires du réseau du PIA.

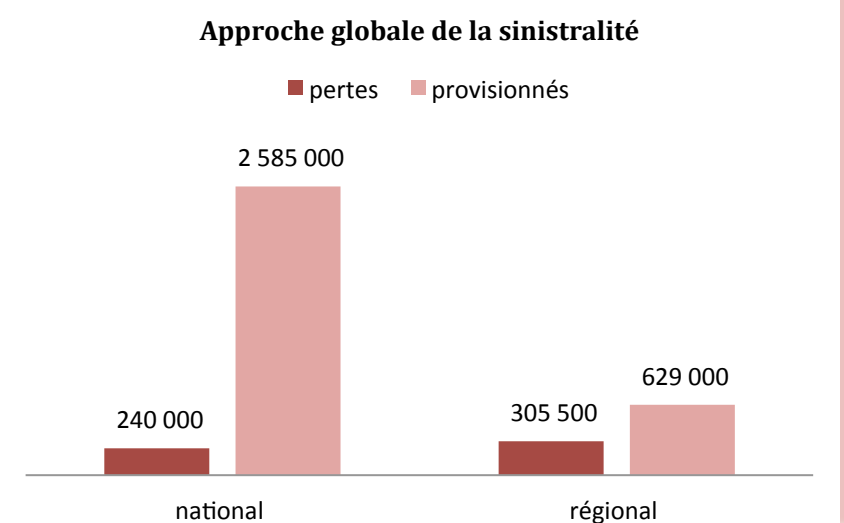
C. Sinistralité et provisions

Au 31 mars 2016, on enregistre 545 K€ de pertes sèches et 3 214 K€ de provisions.

Les pertes concernent deux projets nationaux (240 K€) et huit projets régionaux (305,5 K€). Les sinistres constatés au niveau national se rapportent à des investissements réalisés tous deux en 2011.

Au plan régional, les huit sinistres concernent des investissements réalisés en 2011 (1), en 2012 (4) et en 2013 (3).

Les provisions de 3,2 M€ se rapportent à 9 projets financés en cofinancement avec des partenaires nationaux, dont 2,55 M€ pour 7 projets investis au niveau national ; le reste (629 K€) concerne 19 projets financés par les partenaires régionaux.



En résumé, 28 projets financés présentant un niveau de risque plus ou moins avéré ont conduit à constater des provisions dont le taux varie entre 50 % et 100 % du montant investi, en fonction du taux de probabilité de perte.

Tous montants confondus, les dossiers provisionnés et sinistrés s'élèvent à 3 759 K€ et le taux de sinistralité, dans cette acception globale, ressort à **4%** (calculé à partir du montant total de l'encours investi 86,7M€). À ce jour, le taux de sinistralité stricto sensu, à savoir le montant des pertes sèches rapporté à celui de l'encours investi, est de **0,63%**.

IV. Les partenaires financiers du réseau PIA ESS

Les partenaires financiers du PIA ESS sont les suivants :

- 16 partenaires nationaux :
 - AMSI¹;
 - Amundi
 - Aviva Invest Impact²
 - Comptoir de l'Innovation Investissement (CII)
 - Ecofi (Crédit coopératif)
 - EnergiePartagée Investissement de la NEF³
 - FCP IE⁴, (Natixis AM)
 - Garrigue
 - IDES
 - Impact Coopératif
 - Mobiliz Invest Groupe Renault)
 - la NEF
 - Phi Trust
 - SIFA
 - Siparex Proximité Innovation
 - Socoden
- 30 partenaires régionaux – auxquels ont majoritairement été attribuées des enveloppes déléguées d'investissement – dont 27 liés à France Active, seul réseau de financement réellement présent sur tout le territoire. Les trois autres partenaires régionaux sont PARGEST, Initiatives pour une Economie Solidaire (l'un et l'autre adhérents du mouvement des SCOP) et EQUISOL (proche de l'IDES).

L'originalité d'organisation de cette action qui a consisté à mettre en place un réseau de partenaires de l'ESS pour assurer en grande partie le deal-flow a rencontré une grande adhésion de ces derniers. Si l'objectif initial était de fédérer entre 30 et 40 partenaires, le réseau a compté 46 partenaires, ce dont on ne peut que se féliciter. Il serait souhaitable que cet actif soit considéré à sa juste valeur par la BPI et que cette dernière le reprenne à son compte pour développer le financement des entreprises de l'ESS.

¹ AMSI : Adie Microfranchise Solidaire Investissement

² CII et AII : Fonds d'investissement du groupe SOS

³ EPI : fonds d'investissement de la Nef

⁴ FCP IE : Fonds Commun de Placement Insertion Emploi

Partie II

Analyse des premiers impacts de la Loi ESS

Dès l'origine, le PIA a été précurseur en ayant une vision inclusive de l'ESS intégrant les sociétés commerciales. Jusqu'en 2014, au-delà des structures relevant, par leur statut, du champ de l'ESS (association, coopérative, mutuelle et fondation), les sociétés commerciales détentrices de l'agrément « Entreprise solidaire » ont pu bénéficier de l'apport du PIA ESS.

Depuis 2010, l'action a visé la création et la consolidation d'emplois ainsi que l'émergence et le développement de modèles alternatifs et innovants de création d'activité et d'entreprise.

Les principaux critères retenus pour la sélection des projets ont été les suivants :

- les retombées économiques des projets financés (notamment les emplois créés et la nature des contrats d'embauche) ;
- le caractère innovant et répliquable des projets financés.

I. La loi ESS a défini un cadre juridique et des notions-clé qui ont permis d'affiner les conditions d'intervention dans l'ESS.

Inclusive, la loi ESS rassemble les acteurs au-delà des statuts, autour des principes fondamentaux de l'ESS que sont l'égalité, le partage et la démocratie dans le cadre d'un développement économique et social créateur de richesses. Elle encourage ces acteurs à innover et à se perfectionner pour répondre toujours mieux aux besoins actuels de la société comme l'emploi, la cohésion sociale ou le respect de l'environnement, au travers de la notion essentielle de l'utilité sociale.

Conformément à la loi ESS, l'utilité sociale, notion centrale, se vérifie à travers une activité qui :

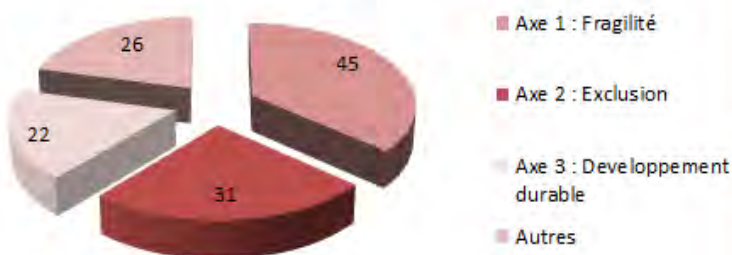
1. apporte un soutien à des personnes en situation de fragilité soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise ;
2. contribue à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale ;
3. concourt au développement durable dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la transition énergétique ou à la solidarité internationale, sous réserve que leur activité soit liée à l'un des objectifs mentionnés aux 1. et 2.

En résumé, l'activité développée par une entreprise est réputée d'utilité sociale si elle respecte l'une au moins des trois conditions précitées.

Les projets financés grâce aux partenaires nationaux et ceux provenant des appels à projets (soit 130 projets) ont été analysés suivant les critères d'utilité sociale tels que définis par la loi ESS.

Il ressort que 45 projets financés ont été présentés par des entreprises ou des associations dont l'objet social consiste à apporter un soutien à des personnes en situation de fragilité soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social.

Classification des projets selon la définition de l'utilité sociale de la loi ESS



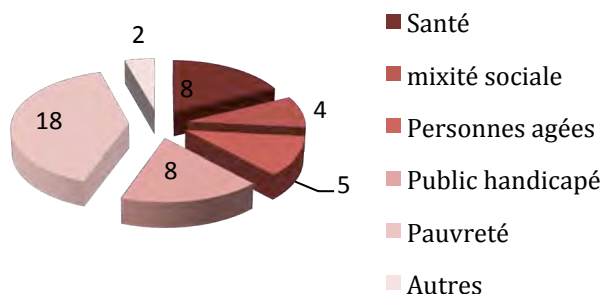
Conformément au second critère d'utilité sociale, 31 projets sont portés par des entités dont l'objet social est de contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté, notamment par l'éducation populaire, à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale.

En ce qui concerne les projets de développement durable et de transition énergétique, on compte 26 projets.

Les autres projets (22) ne relèvent pas stricto sensu d'un des 3 critères, mais tous ont présenté une dimension d'utilité sociale étudiée pour chaque projet (nombre d'emplois créés, intérêt général du service rendu, etc.).

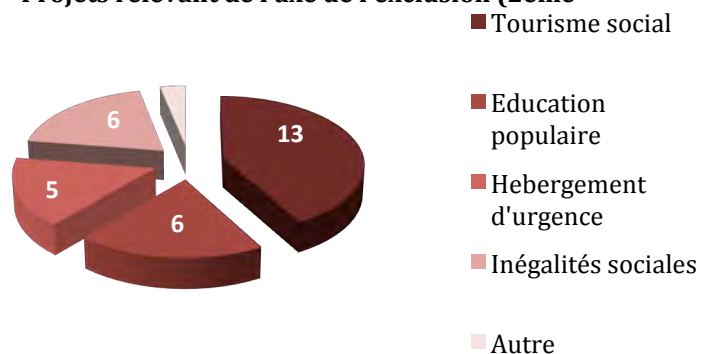
Une analyse par sous-axe démontre que la définition de l'utilité sociale retenue par la loi ESS recouvre largement différentes dimensions d'utilité sociale que cette loi est venue consacrer.

Projets relevant de l'axe



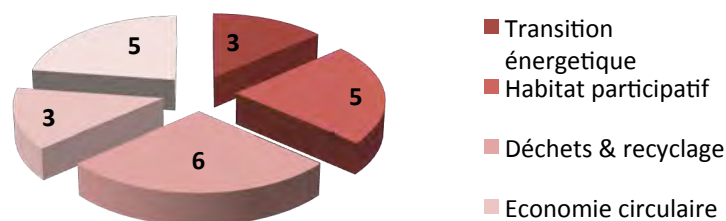
Si le secteur de la Santé est le premier secteur financé globalement par le PIA, on compte aussi 18 projets financés qui ont contribué à soutenir des personnes fragiles en raison de leur situation économique.

Projets relevant de l'axe de l'exclusion (2ème



Dans la lutte contre l'exclusion, les projets relevant du secteur du tourisme social arrivent en tête.

Projets de développement durable et de transition énergétique



Pour ce dernier critère, il convient de signaler que les projets ont été majoritairement financés avant l'entrée en vigueur de la loi ESS. Si l'utilité sociale était une dimension systématiquement analysée, l'exigence d'un lien entre la dimension de développement durable ou de transition énergétique des projets et leurs bénéficiaires (fragiles ou exclus) n'était pas requise.

II. Au plan national, l'impact de la loi ESS est mesurable dès 2015.

Les premiers impacts de la loi ESS se mesurent à l'aune des demandes de financement présentées par des sociétés qui ont révisé leurs statuts conformément aux conditions fixées aux articles 1 et 2 de la loi ESS. En effet, avant la loi ESS, elles devaient être obligatoirement détentrices de l'agrément « Entreprise Solidaire ». Désormais, elles peuvent obtenir l'agrément ESUS, qui remplace l'ancien agrément « entreprise solidaire » ou réviser leurs statuts pour adopter un mode entreprendre et de gestion d'utilité sociale.

A l'instar des années précédentes :

- les interventions du PIA ESS ont répondu aux problématiques actuelles - aggravation de la précarité, du chômage et de la pauvreté en France – par l'accompagnement de projets portant sur des activités en faveur des personnes les plus exposées (ARAH dans le secteur du handicap ou encore ECODAIR pour le handicap et l'exclusion professionnelle) ;
- le PIA ESS a continué d'impulser l'innovation sociale et le développement durable (une société innovation dans l'alimentation biologique et une autre dans la collecte et la valorisation des biodéchets).

Financement de sociétés de droit commercial

Investissement PIA ESS dans sociétés commerciales			
	National		Régional
	déposés	financés	financés
2011	6	4	1
2012	13	8	15
2013	2	1	13
2014	11	7	27
2015	10	4	6
TOTAL	42	24	62
Total des financements effectifs			86

Les chiffres ci-contre détaillent deux types de données :

- les demandes de financement et les financements effectifs pour l'activité mise en œuvre directement par la Caisse en cofinancement avec les partenaires nationaux et via les appels à projets ;
- les seuls financements effectifs pour l'activité des partenaires régionaux (délégations). En effet, les fiches projets ne sont élaborées que pour les projets ayant donné lieu à un financement.

L'impact de l'élargissement du périmètre de l'ESS par la loi ESS sera appréciée pour la seule activité gérée par la Caisse des Dépôts en direct.

A titre liminaire, c'est en 2012 que les demandes de financement et les financements effectifs ont été les plus nombreux. En 2015, une dizaine de demandes de financement émanent d'entreprises commerciales, soit une de moins qu'en 2014. Toutefois, en répertoriant les 10 demandes de 2015, on relève que

- 4 sociétés sont détentrices de l'agrément « Entreprise solidaire » ;
- 2 sociétés ont fait la demande d'obtention de l'agrément « Entreprise solidaire d'utilité sociale » ;
- 4 sociétés ont révisé leurs statuts.

Ces quatre dernières représentent la nouvelle frange de sociétés commerciales qui peuvent grâce à la loi ESS, désormais relever du champ de l'ESS. C'est à ce niveau que l'on peut mesurer les premiers effets de la loi ESS

Au terme de l'instruction finale, un seul projet a bénéficié d'un financement du PIA, l'utilité sociale des autres projets n'était pas suffisamment avérée. En outre, les conditions de commercialisation et les indicateurs économiques et financiers ne reflétaient pas des modèles économiques robustes.

A ce stade, il convient de rappeler que la loi de 2014 est restée délibérément souple et ouverte quant aux critères que doit respecter la société au titre de la gouvernance participative, la lucrativité limitée et l'utilité sociale qui sont les trois dimensions qui sous-tendent la révision des statuts.

A titre illustratif, on a relevé l'appréciation faite par une SAS de ces trois critères :

– La gouvernance participative

La loi ne fait pas état pour les entreprises commerciales de la forme précise que doit revêtir la gouvernance participative. Il appartient à chaque structure de prévoir les différentes modalités dans ses statuts.

La SAS a prévu la création d'un comité stratégique de l'ESS chargé d'assurer une gouvernance participative « sur les sujets liés aux valeurs sociales et solidaires de la société ». Ce comité est composé de deux salariés et de deux actionnaires de la société. Les actionnaires sont nommés par l'assemblée générale et les salariés par leurs pairs, pour une durée de deux ans. Deux missions sont attribuées à ce comité :

- o se prononcer sur toutes les propositions en matière d'orientations stratégiques en lien avec les valeurs sociales et solidaires exprimées dans l'objet social ;
- o présenter lors de l'AG annuelle, un rapport d'activité sur l'application au sein de la société de la loi ESS.

Enfin, le comité peut également soumettre des questions aux actionnaires pour vote et délibération.

– Les principes de gestion pour une lucrativité encadrée

La loi indique que : « *les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise* » pour assurer la finalité sociale de l'entreprise.

La SAS s'y est conformée en faisant apparaître dans ses statuts les règles suivantes :

- o 20 % des bénéfices sont affectés à la réserve statutaire dite fonds de développement économique ;
- o 30 % des bénéfices sont affectés à la réserve statutaire *tant que la limite de la fraction du montant du capital social n'est pas atteinte*.

En résumé 50 % des bénéfices sont bloqués, ce montant comprenant les 5 % des bénéfices affectés à la réserve légale « *tant qu'elle ne représente pas 10 % du capital social* ». Au total, 50 % au plus des bénéfices peuvent donner lieu à des distributions de dividendes.

– L'utilité sociale

La SAS a indiqué poursuivre deux principaux objets sociaux :

- o la lutte contre les inégalités sociales au travers de la redistribution de 2% du CA en faveur de l'accès aux loisirs pour des enfants issus de milieux défavorisés ;
- o le développement du lien social au sein de la cellule familiale uniquement (entre les parents et les enfants).

Enfin le projet est fortement créateur d'emplois : 20 CDI en 3 ans.

In fine, le PIA ESS n'a pas souhaité financer ce projet en raison de la faiblesse de l'utilité sociale du projet, du manque d'innovation et de valeur ajoutée du modèle économique par rapport à l'écosystème. En ce qui concerne la politique salariale, l'écart entre le salaire plus bas et le plus haut, celui du dirigeant, était de 4 ; néanmoins, le salaire du dirigeant devait atteindre, dès la deuxième année, 100 K€.

Le tableau ci-dessous donne une présentation synthétique des 10 projets :

Le tableau suivant présente l'appréciation de l'utilité sociale par les sociétés commerciales qui ont révisé leurs statuts.

Date de création	Statut	Agrément	Projet	Utilité Sociale selon l'entreprise	Utilité Sociale selon la loi ESS
STATUTS REVISES LOI ESS					
juil-14	SAS	Révision des statuts	Centralisation via une plateforme web de l'ensemble des prestataires de loisirs à destination de parents de jeunes enfants	- Redistribution de 2% du CA en faveur de l'accès aux loisirs pour des enfants issus de milieux défavorisés ;	Condition 2 : contribue à la lutte contre les inégalités sociales.
				- Développement du lien social entre parents et enfants ;	Condition 2 : contribue développement du lien social mais au niveau de la cellule familiale pas entre des groupes sociaux différents.
				- Encouragement à la pratique des loisirs ;	
				- Création de 20 CDI en 3 ans.	
prévue en 2016	SAS	Révision des statuts	Conception et commercialisation d'une microcentrale héliothermodynamique pour l'autonomisation des habitations éloignées des principaux raccordements.	- Répondre aux besoins des populations éloignées des réseaux publics de distribution d'électricité et d'eau potable ;	Condition 1 : soutien à des personnes en situation de fragilité du fait de leur situation économique en qualité d'usagers/clients
				- Création de 12 CDI en 5 ans.	
prévue en 2016	SAS	Révision des statuts	Création d'une plateforme de dons en ligne avec géolocalisation des dons disponibles à proximité	Privilégier les échanges entre les personnes ;	Condition 1 : soutien à des personnes en situation de fragilité du fait de leur situation économique ou sociale en qualité d'usagers/clients
					Condition 2 : Lutte contre les exclusions et les inégalités et contribution au développement du lien social
				- Favoriser la création de lien social ;	Condition 2 : contribue développement du lien social
				Contribuer à l'augmentation du pouvoir d'achat des citoyens.	conditions 1 & 2
				Améliorer l'impact environnemental	Condition 3 : concourt au DD dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative

Partie III

Revue de portefeuille

Pour le bilan d'activité de l'exercice 2014, un suivi effectué auprès de 18 entreprises financées entre 2011 et 2012 avait porté sur :

- 3 associations ;
- 4 entreprises d'insertion ;
- 3 coopératives œuvrant dans le secteur du bâtiment ;
- 2 coopératives industrielles ;
- 6 autres coopératives positionnées sur des secteurs variés (alimentation bio, conseil en géométrie, musique, recyclage, thérapie équine et mal logement).

Le premier critère de choix des entreprises résultait d'une part, du fait qu'elles avaient été soutenues financièrement dès le début de la période d'investissement permettant ainsi, dès 2014, un recul suffisant pour apprécier les retours sur investissement et d'autres part, en raison du caractère structurant et/ou innovant et de la forte valeur -en termes d'utilité sociale- du projet.

A la fin de l'exercice 2015, au titre du suivi annuel d'activité, la revue de cet extrait de portefeuille permet de mettre en exergue les faits saillants suivants.

- Pour les 3 associations : deux d'entre elles connaissent un développement en ligne avec les prévisions ; la troisième, en raison des financements européens, a supporté un gros décalage dans le déploiement de l'ensemble de son projet. Aucune des 3 associations n'a connu d'incident de paiement. En termes d'amortissement du capital, un prêt a été entièrement remboursé, le second à 40 % et un tiers du dernier a été amorti.
- Pour les 4 entreprises d'insertion : toutes ont des structures financières solides. Aucune n'a fait l'objet d'un impayé. L'une d'entre elle a vu son haut de bilan s'améliorer très nettement, induisant une meilleure notation bancaire et la possibilité de se financer à des conditions bien plus favorables que celles du PIA.
- Pour les 3 coopératives du bâtiment : ce secteur a souffert d'une diminution de l'activité et l'une des 3 coopératives bénéficie de la part de ses financeurs de mesures spécifiques pour stabiliser son activité.
- Pour les 2 coopératives industrielles : elles conservent leur exploitation à l'équilibre.
- Pour les coopératives relevant des différents secteurs : elles connaissent globalement un développement légèrement en-deçà des prévisions mais permettant une exploitation à l'équilibre. Seule l'une d'entre elles a connu un développement exogène bien en-deçà des prévisions, conduisant à une restructuration.

Les données financières, disponibles au moment de la rédaction du bilan 2015, sont essentiellement celles relatives à l'exercice clôturé fin 2014.

I. Le secteur associatif

A. Association A (AA): acteur important du tourisme social

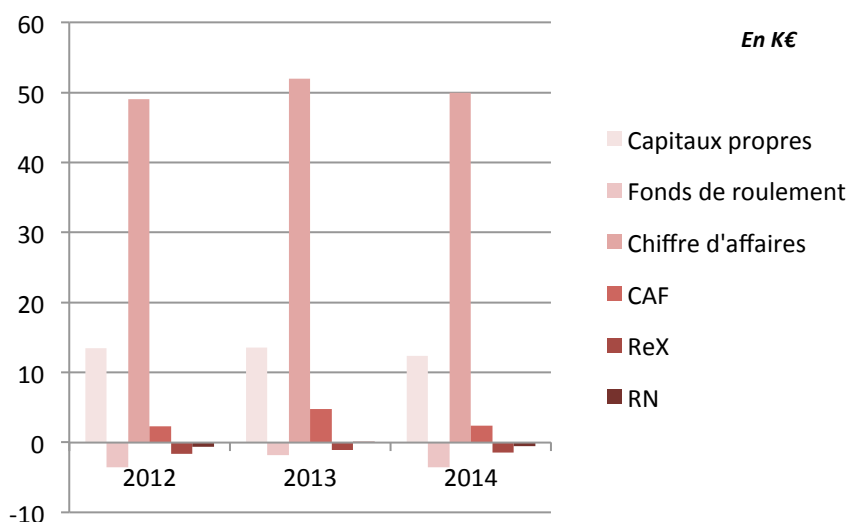
L'association A, créée en 1956 en Lorraine, est l'un des principaux acteurs du tourisme social qui favorise le droit aux vacances pour tous en pratiquant des tarifs dégressifs en fonction du quotient familial. Pour les vacances d'été, près de 50 % des familles accueillies bénéficient de tarifs dégressifs. AA agréée « Tourisme social » est le 2ème partenaire de la CAF au niveau national. Aujourd'hui, AA fait partie des 5 associations de tourisme les plus importantes de France.

Le PIA ESS a été sollicité en 2011 et 2012 par la SIFA et Ecofi pour financer des projets d'acquisition de sites de vacances et des travaux de rénovation afin de renforcer la qualité du parc de villages.

Des prêts participatifs ont été accordés :

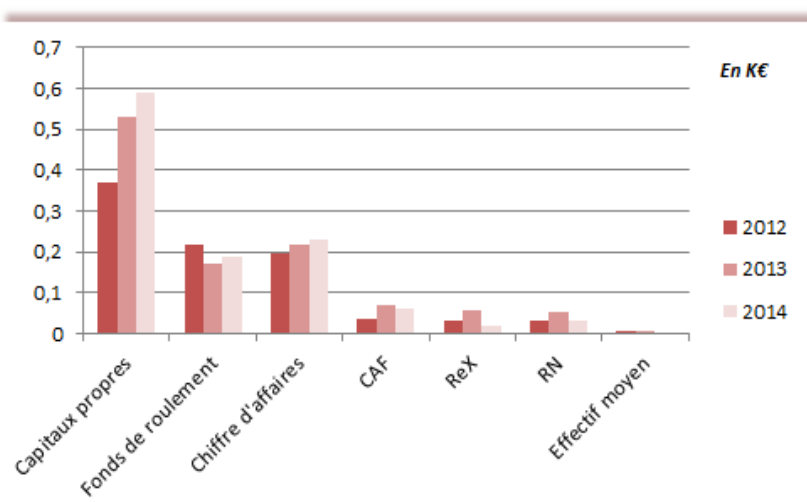
- 300 K€ sur une durée de 5 ans, versés en février 2012 ;
- 460 K€ sur une durée de 5 ans, versés en avril 2013.

En 2016, l'association a remboursé 300 K€ au titre du capital emprunté.



Le résultat de 2014 est négatif du fait d'une perte de chiffre d'affaires (-5 %) en répercussion directe de la crise a priori. L'effectif global, en hausse en 2013 (2 263 personnes contre 2 132 en 2012), a été réduit en 2014 à 2 245 personnes (en ETP 543 postes en 2013 et 540 en 2014).

B. Association B (AB) : une crèche associative en capacité d'accueillir des enfants handicapé



L'association B, située dans les Vosges, est une crèche (agrément de 20 places) qui propose des services de halte-garderie, des actions passerelles et d'accueil d'enfants porteurs d'un handicap ou en difficulté. Le PIA ESS a été sollicité en février 2012 par Lorraine Active pour l'acquisition et l'aménagement d'un nouvel espace mis aux normes de sécurité et offrant une plus grande capacité d'accueil

(25 enfants). Le plan de financement global de 220 K€ était constitué de subventions (85 K€), de prêts bancaires (60 K€) complété par deux contrats d'apports de 30 K€ (La Sifa et le PIA). Le contrat d'apport associatif de 30 K€ du PIA, d'une durée de 5 ans, a été totalement remboursé (juin 2015 et juin 2016) à l'issue d'une période de différé d'amortissement du capital.

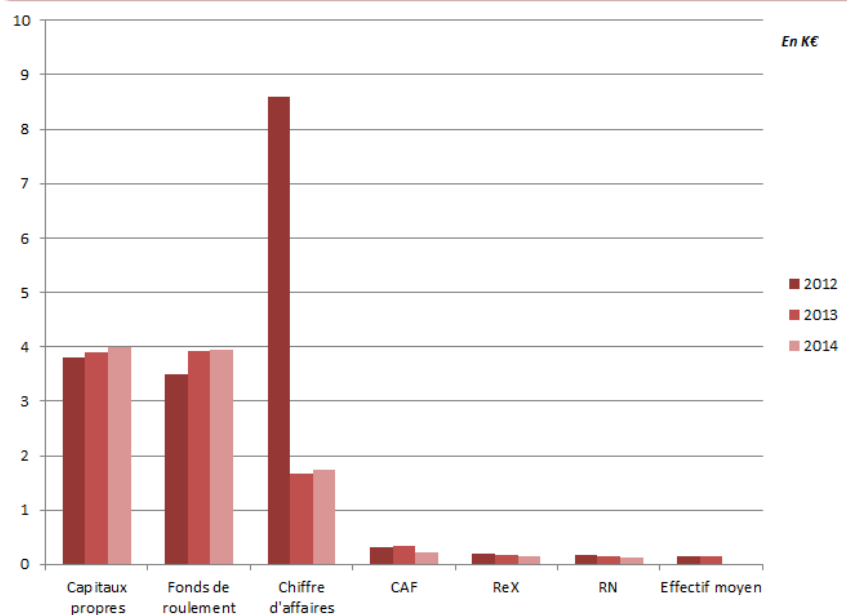
Les résultats de 2012 à 2014 sont positifs et supérieurs aux prévisions.

C. Association C (AC) : un organisme de formation et de sensibilisation à la création d'entreprise

L'association C, créée en 1980, propose un parcours complet pour créer ou reprendre une entreprise à partir de 35 lieux d'accueil répartis sur 13 territoires. Elle accompagne les porteurs de projet de création d'entreprise, les oriente, les forme et les accompagne dans la réalisation de leur étude de marché et dans la construction de leur plan d'affaires, leur permettant ainsi d'accéder aux financements nécessaires. Une fois l'entreprise créée, AC en assure le suivi pendant 3 ans.

Le PIA ESS a été sollicité en octobre 2012 au côté de la SIFA pour financer l'acquisition d'un second « Bus », réaménagé pour être un lieu de rencontre et d'accueil itinérant. Par ailleurs, l'association souhaite développer deux « serious games » afin d'animer et de développer son activité de sensibilisation avec un jeu de rôle d'un entrepreneur et une remise à niveau d'un jeu vidéo pour la création d'entreprise.

Le prêt participatif consenti de 200 K€ sur 5 ans a été versé le 7 août 2013. Après deux années de différé de remboursement du capital, l'entreprise a remboursé 66 K€ en 2016.



Début 2015, le déploiement d'un premier « serious game » était achevé. En revanche, les développements informatiques du second « serious game » et l'achat du bus ont été différés.

En 2015, l'activité de l'association a globalement été très bonne. La grande majorité des objectifs ont été atteints. Cependant les règles

d'instruction sur certains financements des actions ont été modifiées en 2015 notamment liées à la nouvelle programmation des FSE - fonds européens (mise en place de procédures d'achats assimilées aux marchés publics, pièces justificatives des situations des bénéficiaires sur les actions financées par le FSE, changement des règles sur les charges éligibles aux financements FSE...) et les demandes de co-financements liées aux projets prévus dans le cadre du PIA ont encore été repoussées d'une année (Serious game sur les actions scolaires).

A fin 2014, le chiffre d'affaires a augmenté de 6 %, les subventions d'exploitation de 3 %.

Elles représentent toujours 4 fois le montant du chiffre d'affaires. La trésorerie a beaucoup diminué entre 2013 et 2014, grevée, notamment, par l'augmentation des créances clients mais elle reste positive.

La situation financière actuelle de l'entreprise intègre un niveau élevé de subventions.

II. Les entreprises d'insertion et les entreprises adaptées

A. SAS D: une entreprise adaptée qui se transforme en une « SSII adaptée »

L'entreprise D située en Ile-de-France revend à des professionnels de l'informatique et à des sociétés de maintenance des matériels reconditionnés ainsi que des pièces détachées.

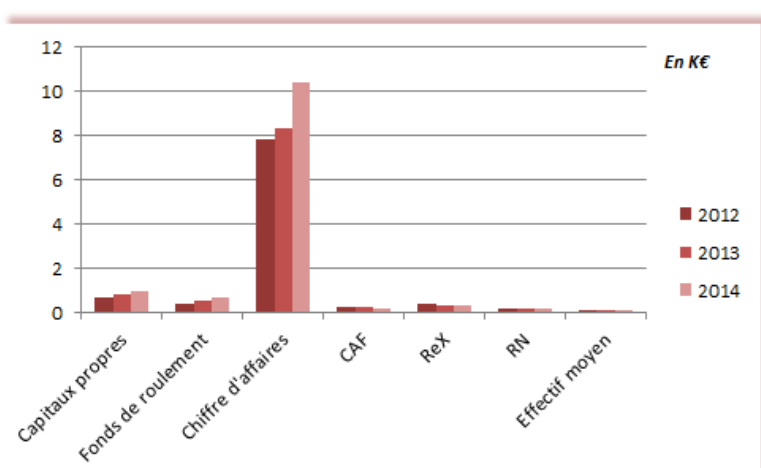
Sas D se positionne comme « le spécialiste » de la gestion et de la reprise de parcs d'équipements électroniques et informatiques professionnels en fin de vie, avec la fourniture de prestations de service associées à forte valeur ajoutée. En outre, l'entreprise D assure l'insertion de personnes handicapées répondant ainsi à la problématique de la responsabilité sociétale d'entreprise (RSE), sur un segment d'activité qui exige des compétences techniques précises.

Le PIA ESS a été sollicité en octobre 2011 par la SIFA pour le financement d'un outil de suivi de la production et de certification de son activité et le prêt participatif de 60 000 € sur une durée de 7 ans a été versé le 30 décembre 2011. La première annuité de remboursement de capital 30 K€ doit intervenir en janvier 2017.

A fin 2014, la situation financière de l'entreprise est solide, les dettes à long et moyen terme sont en baisse de 21% et représentent 34 % des fonds propres.

Le fonds de roulement de 2014 est positif et supérieur au besoin en fonds de roulement et génère une trésorerie positive.

La société est fortement créatrice d'emplois. En 2014, elle comptait 74 ETP, 68 ETP en 2013 dont 25,9 ETP handicapés contre 55,3 ETP en 2011, tout en maîtrisant les charges de personnel. Au total, plus d'une quinzaine de personnes ont été recrutées.



B. Société E : un ensemble d'entreprises d'insertion

La société E, créée en 1985 et située en Côte-d'Or, est l'un des premiers acteurs français du secteur de l'IAE. C'est un ensemble d'entreprises d'insertion : des Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion – ETTI – (environ 70 % du CA) et des Entreprises d'Insertion – EI – (30 % du CA). Les filiales travaillent aussi bien sur le secteur des transports, du bâtiment, des espaces verts que de la restauration, etc. L'axe de l'intérim prend de plus en plus d'ampleur nationale à travers de nombreuses agences.

Le CEG PIA ESS a été sollicité 2 fois :

- en septembre 2011 par la SIFA pour l'installation d'une filiale EI à Chalon sur Saône développant la production d'inter-palettes en carton recyclé. Le prêt participatif d'une durée de 5 ans de 300 K€ a été versé le 11 janvier 2012. Après trois ans de différé

d'amortissement du capital, la société a remboursé 150 K€ en janvier 2016 et soldera son financement en janvier 2017.

- En janvier 2014, la société a obtenu 500 000 € de financement du PIA. A la demande de la société qui a trouvé des meilleures conditions de financement sur le marché, cette décision d'investissement a été annulée.

En 2014, une nouvelle activité « verre » a démarré, la production de ouate de cellulose à partir de carton recyclé a commencé en mai 2015. Par ailleurs, une agence de travail temporaire d'insertion a été ouverte sur Chalon sur Saône à la fin du 1^{er} trimestre 2015.

En 2014, au niveau social, le chiffre d'affaires a retrouvé le volume de 2011 et reste stable. Le résultat de 2014 a notablement fléchi (-73 %), obéré notamment par une provision sur les titres et les comptes courants dans 2 filiales. Les équilibres entre BFR et fonds de roulement en ont été modifiés mais au final la trésorerie progresse de 22 %.

Au niveau consolidé, le résultat 2014 a diminué dans une moindre mesure (-18,65 %) par rapport à 2013. Mais contrairement à 2012 et 2013 où les résultats courants étaient stables et positifs, 2014 se solde par une perte. Celle-ci résulte de la baisse du chiffre d'affaires consolidé de - 6,34 % qui n'a pas été totalement compensée par une baisse des frais de personnel de - 6,64 %.

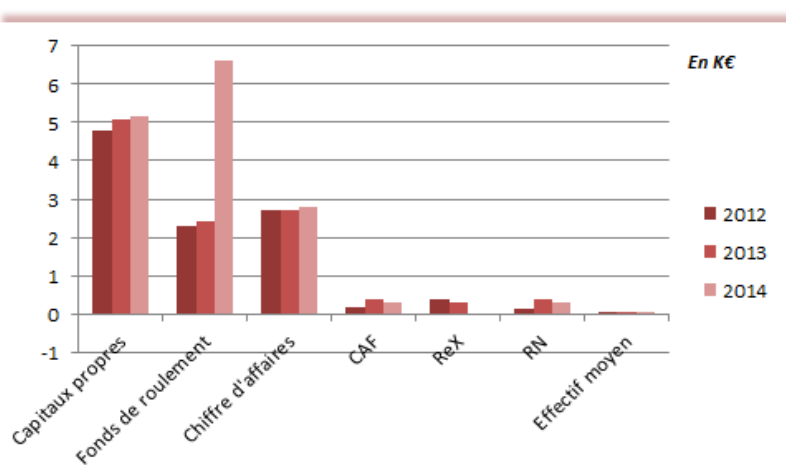
Le bénéfice de 2014 découle du résultat exceptionnel lié au retraitement des charges sociales validé par l'URSSAF pour les années 2011 à 2013 et au Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi.

La trésorerie du groupe s'améliore par rapport à 2013 (+ 37 %) et les fonds propres (part du groupe) représentent 83% de l'endettement.

La situation financière du groupe reste saine.

Le groupe et ses filiales ont fait travailler 4 221 personnes contre 4 434 en 2013 (permanents et salariés en insertion confondus). Ce nombre, qui était constant depuis 2010, a sensiblement diminué en raison du ralentissement enregistré dans le travail temporaire (-2,54 %).

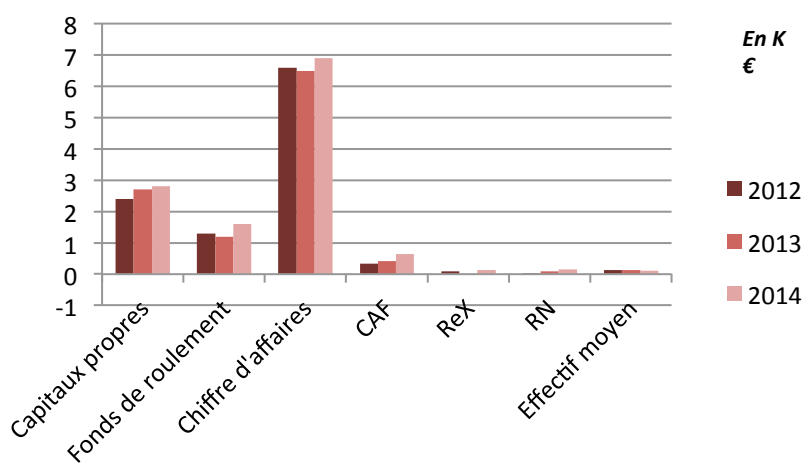
Les données financières restituées ci-dessus sont issues des comptes sociaux.



C. La société F : une entreprise d'insertion sous forme coopérative

La société F, située dans le Jura, a été créée en 1993 et rachetée par ses salariés sous statut coopératif en 2007. Elle développe trois secteurs d'activité : tri des Déchets d'Emballages Ménagers (DEM), tri et conditionnement des Déchets Industriels Banals (DIB), et collecte, tri et démantèlement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). Son

modèle est fondé sur une dynamique territoriale forte dans le Jura et le développement prioritaire de l'activité DEEE. En 2014, la société F a été lauréate de l'appel à projets gouvernemental pour le développement des Pôles Territoriaux de Coopération Economique.



Le PIA ESS a été sollicité en avril 2011 par la SIFA et le FCP IE pour financer l'acquisition d'un nouveau local dans le cadre du développement de l'activité. Un prêt participatif de 100 K€ a été accordé sur 7 ans et versé le 7 juin 2012. Une première annuité de 25 K€ a été remboursée en 2016.

De 2010 à 2014, le chiffre d'affaires de l'activité générale a progressé de 23 %, dont une croissance du chiffre d'affaires sur l'activité D3E de 52 %. Les prévisions faites en 2011 étaient moins ambitieuses (+ 11 %). L'exercice 2014 a connu une forte progression des tonnages collectés et traités en D3E, ainsi que le démarrage de l'activité Déchets d'éléments d'ameublement (10 % du CA en année 1).

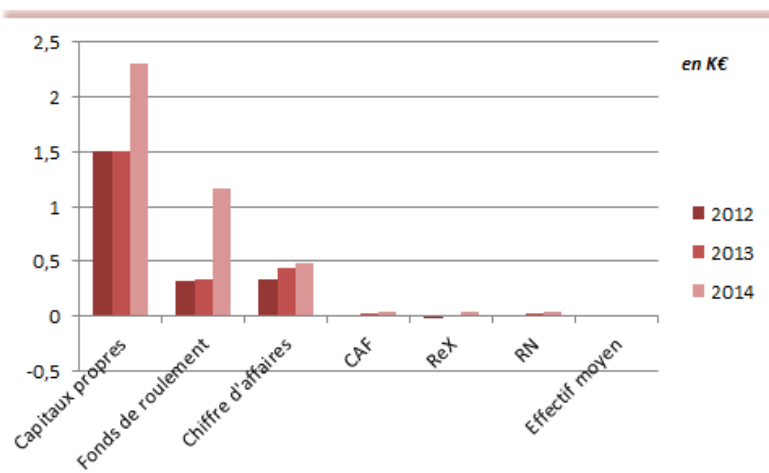
2014 se termine avec des indicateurs au vert. Le bénéfice a progressé de 55 %. Le résultat d'exploitation est largement positif grâce à une augmentation du chiffre d'affaires de 5,27 % et une baisse des frais de personnel de 9.8 %. Sans nouvelle subvention, les dettes à long terme représentent 48 % des fonds propres à fin 2014. La trésorerie est positive, elle couvre pratiquement la totalité des dettes à long terme.

Les effectifs de la structure, après une progression de 6 ETP (équivalents temps plein) en 2012, ont diminué de 13 ETP en 2014 en raison du redimensionnement de l'activité historique. Au total, la suppression s'élève à 25 emplois dont 20 d'insertion. Pour pallier ces départs, l'entreprise a mis en place une agence d'intérim.

La situation financière de la société est solide.

D. G : un ensemble d'entreprises d'insertion

La société G, créée en 1992, est sise dans les Bouches-du-Rhône. C'était alors une entreprise d'insertion avec une activité sur le bâtiment et les espaces verts. Aujourd'hui, Sas G est un ensemble d'insertion qui regroupe deux secteurs. L'un marchand, est composé essentiellement de trois entreprises d'insertion, une entreprise de travail temporaire d'insertion et deux filiales ne relevant pas de l'insertion par l'activité économique. L'autre, non marchand, est composé d'associations portant des ateliers chantiers d'insertion. L'activité de la société G est fondamentalement axée sur des métiers liés au développement durable, notamment : entretien d'espaces verts, gestion des déchets et énergies renouvelables.



Le PIA ESS a été sollicité deux fois :

- en juin 2011 par Ecofi pour le développement de son activité notamment dans ses filiales. Un prêt participatif de 350 K€ sur une durée de 5 ans a été versé le 10 août 2011 ;
- en juillet 2014 par IDES et Amundi pour le développement des 3 filiales, création d'une ETT, déploiement de l'activité « Home » pour la filiale Energie, et de l'activité « eau » pour la filiale Environnement. Un prêt participatif de 430 K€ sur 5 ans a été versé le 21 novembre 2014.

Le prêt participatif de 350 K€ a été totalement amorti en 2016.

En 2014, la société mère a procédé à une augmentation de capital (+19.36 %), avec une prime d'émission qui en représente 1,5 fois le montant. Les capitaux propres du groupe ont augmenté à due concurrence. Le résultat consolidé, s'il reste bénéficiaire, a baissé de 22 % par rapport à 2013 et le résultat d'exploitation a baissé de 40 %.

La trésorerie du groupe a augmenté de 53 %. Les emprunts à long terme ont augmenté 2 fois plus vite que les investissements réalisés (pas de données sur la nature de ceux-ci dans les comptes disponibles) et la différence ne correspond pas à l'augmentation de la trésorerie.

La situation financière du groupe à fin 2014 reste solide

NB : Les données du graphique ci-dessus sont issues des comptes annuels sociaux.

III. Les coopératives du bâtiment

Sur les 3 coopératives suivies depuis 2013, l'une d'entre elles n'a pas communiqué les chiffres permettant d'établir un bilan de son activité.

A. La coopérative H : un équipementier électrique du bâtiment

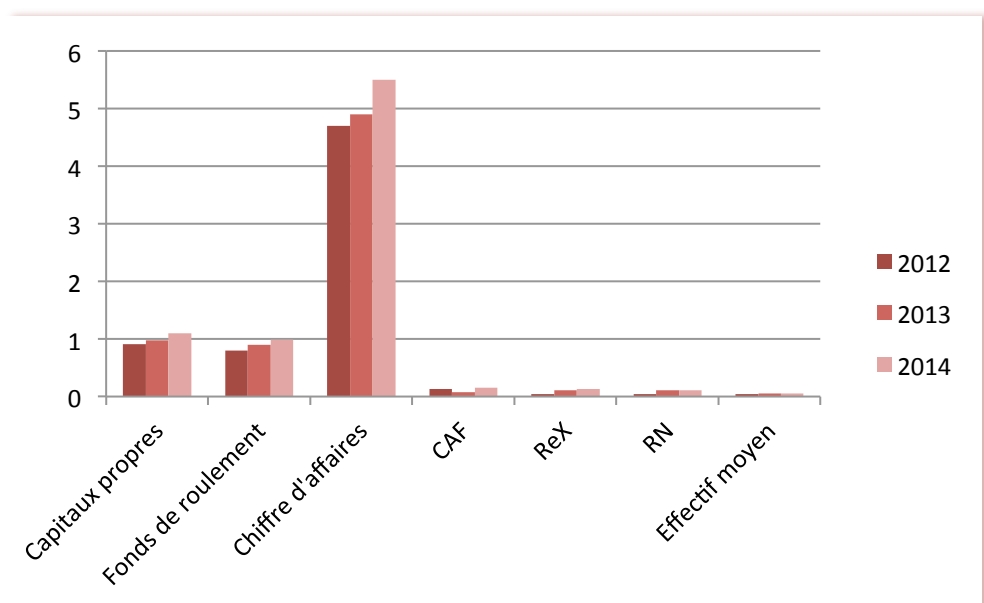
Implantée depuis 1971 en Haute-Garonne, la SCOP H est installateur et équipementier électrique pour le bâtiment industriel et tertiaire, intégrant aujourd'hui les techniques d'automatisme, d'informatique industrielle, de climatisation et d'accès automatisés.

En réponse à des appels d'offres, l'entreprise H travaille pour des grands comptes publics, des universités, des centres hospitaliers et des établissements privés. C'est une entreprise innovante qui fait de la Recherche et Développement (R&D) et travaille actuellement sur un système de supervision intelligente à distance pour des centres sensibles (EHPAD).

Le PIA ESS a été sollicité en mai 2012 par Midi-Pyrénées Actives pour financer des investissements technologiques.

Un prêt participatif de 60 K€ sur 5 ans a été versé le 7 décembre 2012. Le capital a été remboursé à hauteur de 40 K€.

En 2014, le chiffre d'affaires et les capitaux propres augmentent. Le fonds de roulement positif couvre le BFR.



B. La coopérative I : un constructeur de toitures

La société I est spécialisée dans la construction. Elle réalise et restaure des charpentes traditionnelles ou industrielles. Elle est issue d'une reprise par les salariés, consécutive au dépôt de bilan d'une entreprise en 1999. Elle compte des clients publics (collectivités) à plus de 50 %. Le paiement est assuré, même si parfois les délais de règlement sont longs. La clientèle privée est constituée de promoteurs, clients potentiellement plus fragiles et nécessitant une plus grande vigilance sur leur santé financière.

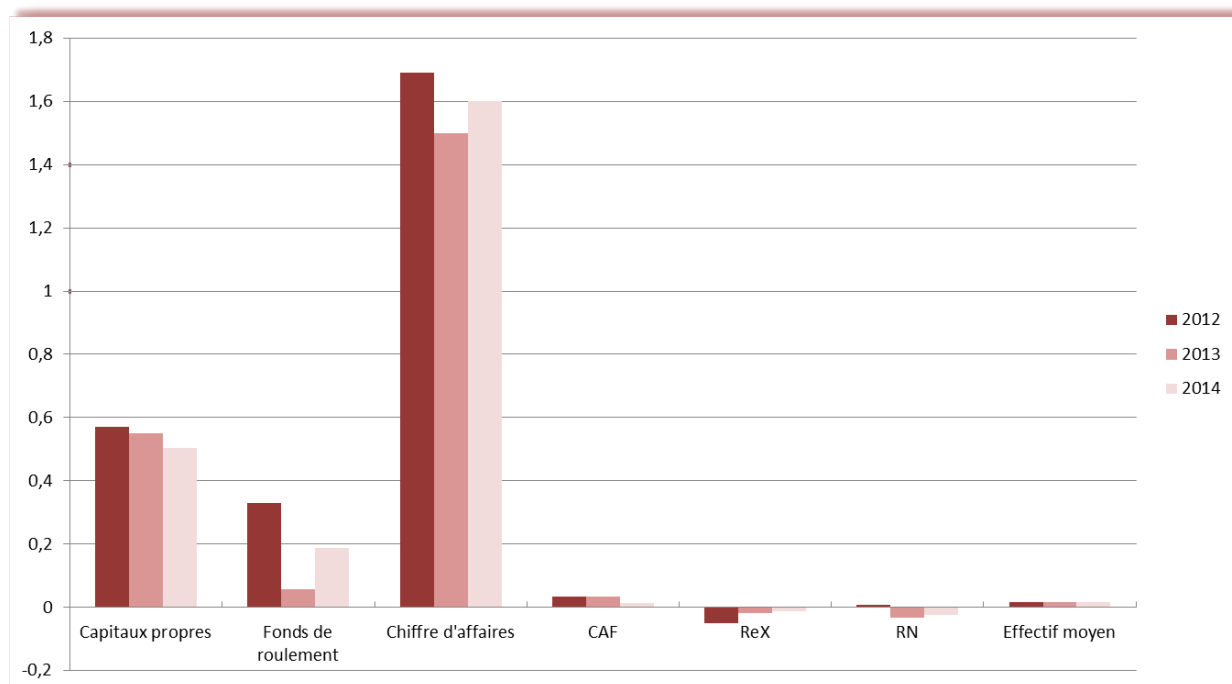
Le PIA ESS a été sollicité en février 2012 par Pargest pour financer l'acquisition et l'aménagement d'un nouvel atelier. Le prêt participatif de 100 K€ sur 7 ans a été versé le 19 septembre 2012.

En 2014, le chiffre d'affaires progresse de 6,6% mais reste toujours en deçà des prévisions (-12%). La CAF, stable entre 2012 et 2014, demeure faible et se situe en 2014 nettement en dessous du prévisionnel (-66%).

En 2014, le résultat, à la hausse par rapport à 2013, est déficitaire pour la deuxième année consécutive.

La situation financière de la société est difficile et elle a fait l'objet d'une médiation de crédit sous l'autorité de la Banque de France. En mai 2016, une médiation auprès de la Banque de France a conclu sur l'engagement de l'ensemble de financeurs à rééchelonner sur 18 mois le remboursement des financements afin de permettre à la société de restaurer son exploitation. Une nouvelle réunion doit être organisée avant fin mars 2017 pour faire le point à partir du bilan 2016 et de l'évolution de la conjoncture économique.

A ce jour, la société a remboursé 20 % du prêt consenti.



IV. Les coopératives industrielles

A. La coopérative K : spécialiste dans la conception de systèmes mécaniques

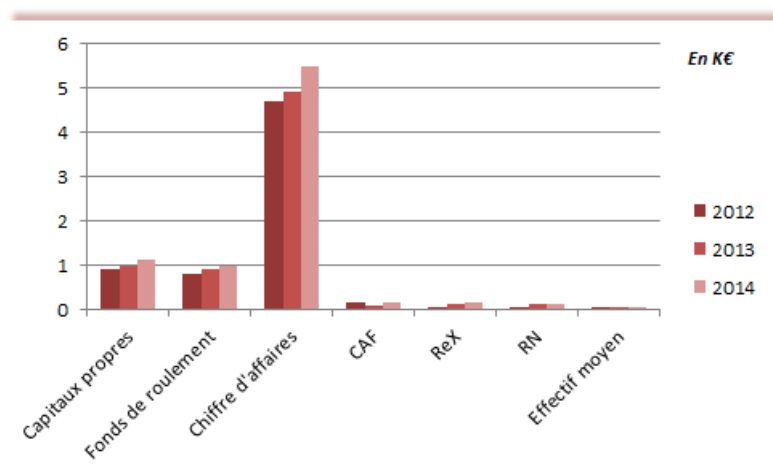
La SCOP K, située en Loire-Atlantique, est issue d'une reprise d'entreprise par les salariés réalisée en 2004 et fait partie d'un ensemblier spécialiste dans la conception et fabrication de systèmes mécaniques. Elle emploie une centaine de salariés et génère un chiffre d'affaires global de plus de 10 M€.

Le PIA ESS a été sollicité en janvier 2012 par le partenaire Fondes afin d'accompagner la sortie de crise de la SCOP et son projet de développement (rachat de l'entreprise et assurer le redéploiement de ses activités). Un prêt participatif de 100 000 € accordé sur 5 ans a été versé le 14 août 2012. 66 K€ ont été remboursés et la dernière annuité le sera le 30 juin 2017.

Les exercices de 2012, 2013 et 2014 se soldent par un bénéfice net (un CA en croissance en 2014 et un RN de même niveau que celui de 2013). Sur la même période, les capitaux propres sont restés stables et connaissent une légère augmentation en 2014.

En matière d'effectifs, la société compte 82 collaborateurs au 31 août 2014, soit 10 de plus par rapport à 2011.

Les nouvelles orientations prises en 2011 ont été suivies d'effets positifs.



B. La coopérative L : un concessionnaire de pièces automobiles

L'entreprise L a été créée en 1969, sous statut SARL, et transformée en SCOP en 1974. La société L, dont les entrepôts de stockage sont localisés en PACA, assure la distribution d'accessoires et de pièces automobiles sur l'ensemble du territoire national. Ses produits sont issus de fabricants de grande notoriété, européens et extracommunautaires.

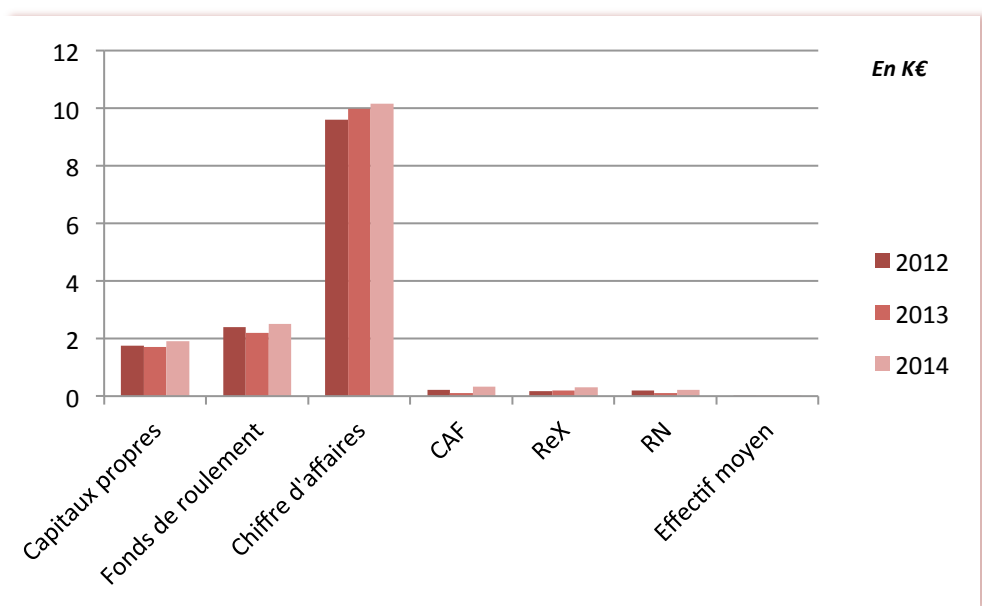
Le PIA ESS a été sollicité en novembre 2011 par Pargest pour la réalisation de travaux d'agrandissement de l'entrepôt et des bureaux dans le cadre du développement de l'activité. Un prêt participatif de 150 K€ sur 7 ans a été versé le 21 février 2012. Les travaux réalisés ont concouru à l'augmentation de l'actif net de 1 M€ en deux ans. A ce jour, la société a remboursé 40 % du capital (60 K€).

Le chiffre d'affaires réalisé, bien qu'en progression, est moins élevé que prévu : +20 % entre 2011 et 2014 alors qu'une augmentation de 34 % était attendue. Le résultat net est positif mais en baisse jusqu'en 2013. Il double en 2014 mais reste 50% en deçà de ce qui était attendu.

Les fonds propres augmentent de 10 % en 2014 grâce à l'augmentation du résultat net. Le fonds de roulement reste stable ; le besoin en fonds de roulement, après avoir quasi doublé, diminue depuis 2013. Les indicateurs restent positifs et la santé financière de la société reste bonne à ce stade ; elle bénéficie d'une trésorerie nette confortable.

En matière d'effectifs, les prévisions d'embauche ont été réalisées, le nombre de collaborateurs est passé de 23 à 27 à fin 2014, soit plus un poste au moins par année.

La situation financière de la société est correcte.



V. Coopératives relevant de divers secteurs

A. La coopérative N : « une réponse au mal logement des plus démunis »

La coopérative N, implantée en Ile-de-France, a été créée en 1995 et porte la propriété de logements pour les plus démunis pour lesquels elle assure la maîtrise d'ouvrage.

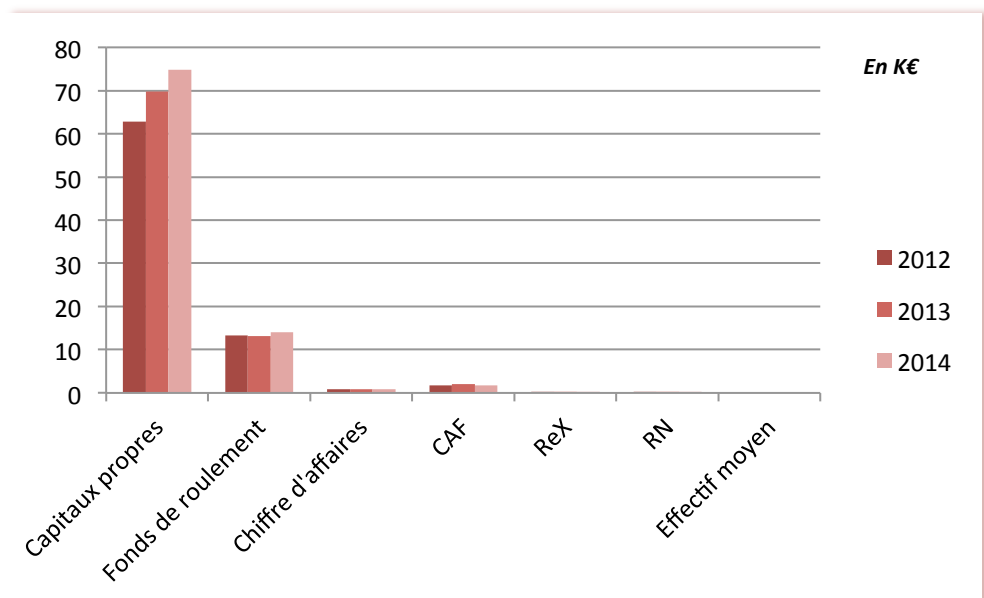
Le PIA ESS a été sollicité en décembre 2011 par la SIFA, le FCP IE et Ecofi pour le financement des constructions de logements (40 nouvelles opérations par an) ; le prêt participatif de 1 M€ sur 5 ans a été versé en mars 2013. En 2016, 667 K€ de capital ont été remboursés et le prêt devrait être soldé en mars 2017.

En 2013, la création de logements pour les plus démunis s'est poursuivie sur 5 départements de la région Ile-de-France. La moyenne des six dernières années de production de logements par la SCOP N se maintient à 40 logements par an.

Le résultat de 2013 est en progression par rapport à celui de 2012. Les capitaux propres ont crû de 10 % grâce à une augmentation du capital et à l'accroissement net des subventions d'investissement.

L'activité de la société est en croissance constante, le chiffre d'affaires oscille entre 850 K€ et 900 K€ entre 2013 et 2014. A fin 2014, l'entreprise présente un bilan financier positif.

En 2014, la SCOP N a aussi poursuivi la consolidation de la maîtrise de ses risques en lançant un plan de patrimoine pour une meilleure planification de l'entretien de son parc immobilier et de ses améliorations énergétiques. Un audit de la Mission interministérielle d'inspection du logement social, réalisé en 2014, a confirmé la forte utilité sociale et la pertinence du modèle économique de la SCOP N.



B. La société O : une coopérative d'épices et de plantes bio

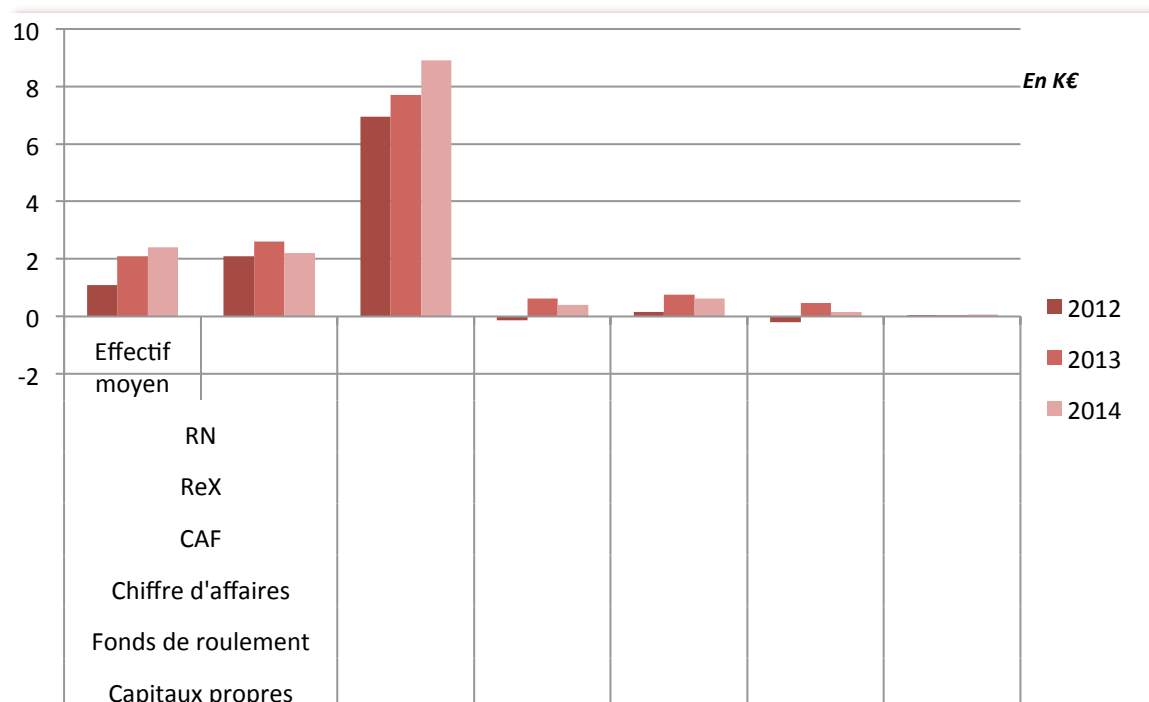
La Coopérative O, située dans le Gard, est spécialisée depuis une vingtaine d'années dans la production et la commercialisation de plantes et épices bio ; elle occupe une position de leader sur ce segment de marché et emploie 66 salariés.

Le CEG de juillet 2012 a été sollicité par Garrigue pour financer son projet de croissance de ses parts de marché. Le prêt participatif de 100 K€ sur 7 ans a été versé le 13 décembre 2012.

Le résultat 2014 reste positif bien que trois fois moins élevé que celui du 2013. Le chiffre d'affaires a progressé de 15 %, le résultat d'exploitation a baissé de 17 % mais c'est surtout le résultat financier, en perte, qui a doublé par rapport à 2013, en raison notamment d'une provision passée sur des titres de participation détenus par la société.

Malgré la régression des résultats de 2014, la situation financière de la société reste sous contrôle.

Pendant la période, l'effectif a augmenté, passant de 46 emplois en 2012, à 50 en 2013 et 66 en 2014.



C. La société R : une coopérative de thérapie équine

La société a créé un institut d'activités équestres à finalité thérapeutique pour des personnes en situation de handicap ou souffrant de troubles psychologiques, en Lozère. Les deux plus grosses associations qui regroupent la majorité des établissements du département ont été, dès l'origine, impliquées dans le montage et le financement du projet, qui a également bénéficié d'un accompagnement étroit de l'Université de médecine de Montpellier.

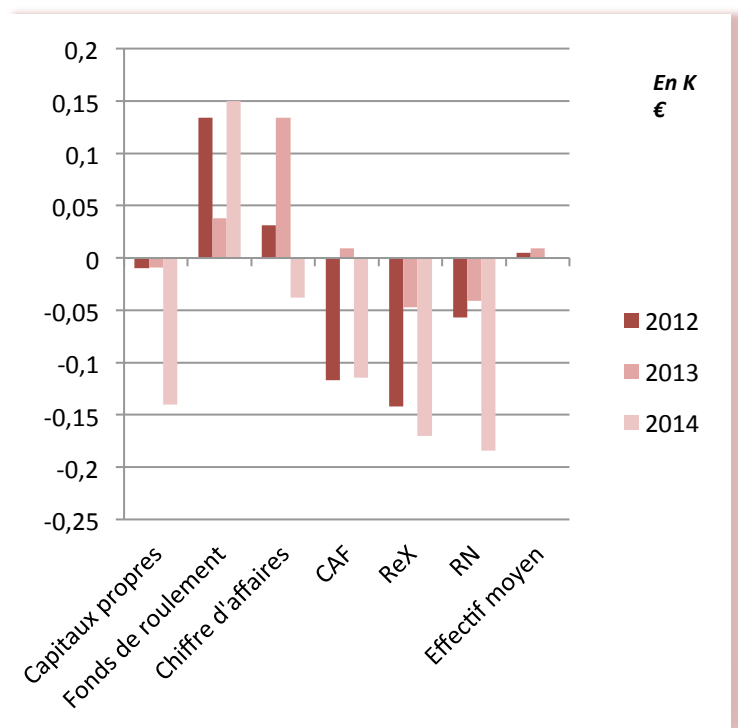
Le PIA ESS a été sollicité en mai 2012 par la SIFA ET FCP IE pour accompagner la création de la société. Un prêt participatif de 70 K€ sur 7 ans a été versé le 5 février 2013. La première annuité de remboursement de capital est prévue en 2017.

Selon la société, en 2014, l'équipe, stabilisée et consolidée, est dorénavant organisée et en mesure d'accueillir une patientèle deux fois plus nombreuse. Les effectifs ont été doublés en trois ans, ils sont passés de 5 à 10,5 ETP (équivalent temps plein) en 2014. Le centre a obtenu son accréditation par l'organisme américain Path International et est le seul en Europe.

Sur le plan de la Recherche et Développement (R&D), des travaux sur un nouveau dispositif de rééducation fonctionnelle ont été menés, grâce à une aide de Bpifrance pour l'aspect innovation. Un prototype a été réalisé et est actuellement en phase de test.

Concernant le développement, il a été décidé de démarrer les travaux de préparation à la duplication, sans plus attendre, avec l'objectif de créer trois nouveaux centres, à l'image de celui de Lozère, dans les quatre prochaines années. Un premier projet s'amorce dans le Nord avec de très importants partenaires et deux autres projets se dessinent sur Montpellier et Toulouse.

Les résultats thérapeutiques et les objectifs ont été atteints, voire dépassés. Il reste un défi majeur qui consiste à doubler le nombre de séances pour atteindre un taux d'occupation satisfaisant. En effet, la coopérative cherche à multiplier dans les années à venir les conventions avec des mutuelles remboursant en partie la prise en charge.



On observe :

- une réduction régulière du déficit sur l'activité opérationnelle, au fur et à mesure de la meilleure utilisation du dispositif (augmentation du taux d'utilisation, amélioration de la maîtrise des achats et autres dépenses liées à l'activité) ;
- l'importance des ressources mobilisées dans le développement qui, après un pic en 2014, se réduisent (pour se stabiliser à partir de 2016).

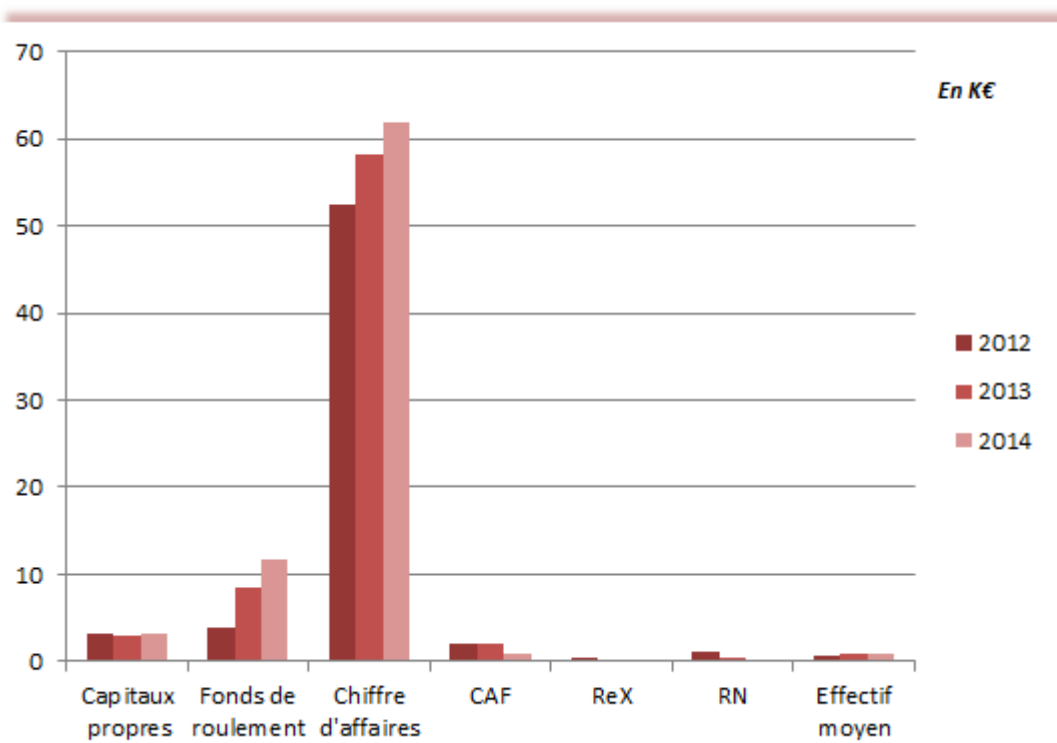
D. La société Q : une coopérative, leader sur le marché de la collecte de textiles

La coopérative Q, située dans le Nord-Pas-de-Calais, est un réseau d'entreprises d'insertion, acteur majeur du recyclage et réemploi du textile en France. SCOP Q. est le premier acteur du marché français : les entités du réseau traitent 50 % du marché national, les sociétés affiliées captent au global 25 % ; le reste du marché est traité par des acteurs privés. Depuis fin 2010, la société poursuit un plan de développement ambitieux, visant à l'horizon 2018 un doublement de sa capacité de tri, en ouvrant une quinzaine de sites de production supplémentaires sur le territoire. En 2012, l'entité « activité textile » (toutes les sociétés comprises) gère 2 178 emplois dont 1 632 en France et 870 postes en insertion (40 %). 60 % des salariés de l'entreprise sont en CDI. Elle a permis de créer un emploi par semaine depuis 1984.

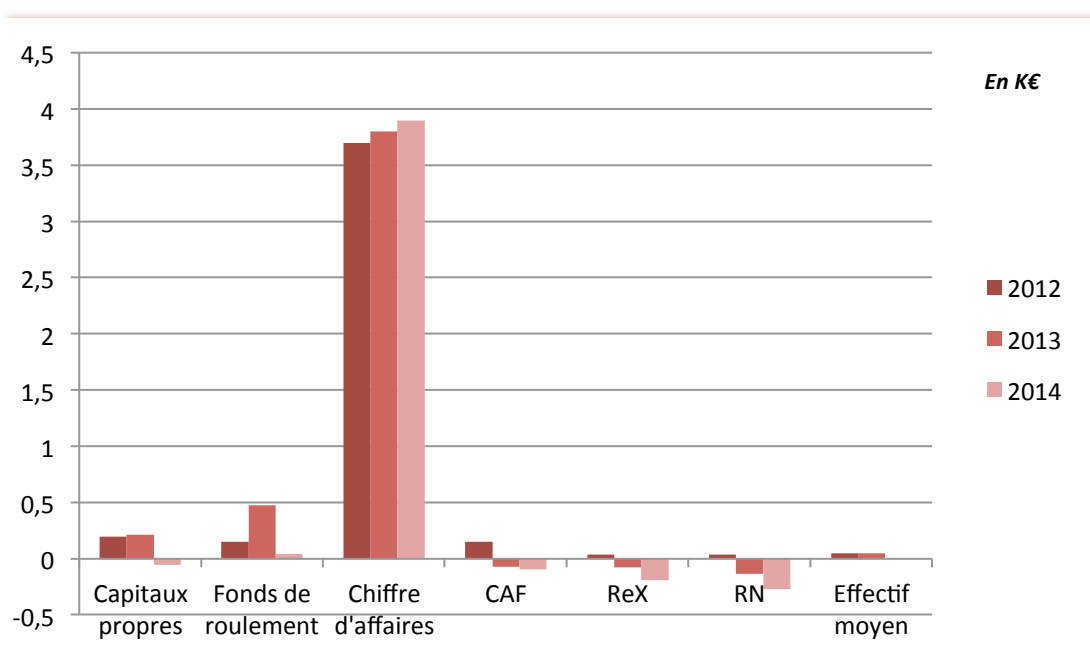
Le PIA ESS a été sollicité en 3 occasions :

- en décembre 2011, pour la construction d'un nouveau site : prêt participatif de 75 K€ sur 5 ans, versé le 8 octobre 2012. 75% du capital sont amortis en 2016 ;
- en février 2013, pour l'ouverture de 3 centres de tri sur des sites existants de collecte, et la création d'un nouvel établissement à Marseille (collecte + tri) : prêt participatif de 600 K€ sur 5 ans versé le 7 août 2013. Environ 170 K€ de capital ont été amortis ;
- en décembre 2014, pour la création de 26 centres de tri et une centaine de boutiques : prêt participatif de 1,5 M€.

La situation financière de la société, malgré un résultat 2014 en baisse, est bonne.



E. La société P : une coopérative d'intérêt collectif culturel



Fondée en 1994, elle forme aux métiers des musiques actuelles et du spectacle vivant. Polystyle et poly-instrument, elle propose une pédagogie multi-facettes, sur-mesure, mise en œuvre par près de 100 intervenants et renouvelle sans cesse son approche pour le développement professionnel de l'artiste et sa meilleure intégration dans le métier. Depuis 20 ans, 10 000 musiciens professionnels et amateurs et 250 chargés de management artistique et culturel ont été formés par l'école.

Cette société est devenue la plus grande école des métiers dédiés aux musiques actuelles en France. Elle a obtenu la reconnaissance du ministère de la Culture et a renforcé son activité d'accompagnement artistique dans le cadre du Centre musical Fleury Goutte d'Or-Barbara, dont la gestion lui a été confiée.

Le PIA ESS a été sollicité en mars 2013 par les partenaires IDES et Equisol à hauteur de 140 K€. Les prêts participatifs, consentis pour une durée de 5 ans, ont été versés le 9 juillet 2013.

Le chiffre d'affaires de 2013 a été dépassé de + 102 %, mais l'activité, en termes de résultat, s'est soldé par un déficit plus important que prévu, le montant a été doublé, notamment en raison des frais de personnels qui se sont avérés plus élevés (+10 %).

En 2014, les projets de croissance externe et de développement interne s'avèrent très décevants. La société cherche à se défaire de ses prises de participation dans le milieu de l'édition. Le résultat de l'année 2014 se solde par une perte (200 K€) deux fois plus importante que le déficit de 2013 et rend les capitaux propres négatifs.

La santé financière de la structure s'est largement dégradée avec une nouvelle perte en 2015 mais moitié moins élevée que celle de 2014. En trois années, la perte cumulée est de 515 K€.

En termes d'effectifs, l'objectif de création de 2 postes a été réalisé en 2013 et la coopérative compte en 2015 50 ETP contre 48.3 en 2014.

L'assemblée générale d'août 2015 a choisi la continuité de l'entreprise, mais les mesures adoptées n'ont pas été suffisantes. Elles se sont limitées à l'accueil et à la communication avec des économies trop marginales. Après une alerte de trésorerie en mars 2016, un plan de redressement plus ambitieux a été mis en place pour conduire au rétablissement au cours des 2 années à venir. Il prévoit notamment la filialisation d'une activité subventionnelle qui plombait l'exploitation de l'ensemble de la société. Une demande de rééchelonnement des échéances de prêt a été demandée.

VI. Impacts emplois des 18 entreprises présentées

Au total, deux ou trois exercices après la mise en place du financement du PIA ESS, on observe un écart positif ou négatif entre l'effectif moyen renseigné entre 2013 et 2014 pour une dizaine d'entreprises : ensemble, elles ont créé 54 emplois tandis qu'elles en ont détruit 28,6.

Nom	Effectif moyen du personnel				
	2011	2012	2013	2014	Ecart
SCOP Q.	588	685	770	803	+33
AA	511	534	543	543	-
Société D.	66	68	74	77	+3
SCOP F.	126	128	134	115	-19
SCOP O.		46	50	66	+16
SCOP R.		5	9		
SCOP L.	23	24	25	24	-1
Société E.	24	26	25		
Société G.	2	2	2	2	-
AB.		9	8,4	-	- 0,6
SCOP N.	6	6	4	4	- 2
SCOP K.		82	79	-	- 3
AC.		156	153	-	- 3
SCOP H.		43	48	50	+2

Conclusion

A l'issue de la période d'engagement allant jusqu'au 31 décembre 2014, il était prévu de procéder en 2015, 2017 et 2020, à une évaluation globale de l'action incluant un bilan quantitatif (nombre d'entreprises financées, secteur d'activité, nombre d'emplois créés, etc.). La dimension quantitative sera complétée par un bilan qualitatif de l'impact en termes d'analyse de la situation financière des entreprises (croissance du chiffre d'affaires, capacité à dégager de l'autofinancement, etc.), de qualité de l'emploi (évolution du nombre de CDD et de CDI, etc.), d'innovation, de structuration des filières, de caractère répliquable du modèle économique, etc.

La période d'engagement a été prolongée jusqu'à mars 2016, conduisant ainsi à un chevauchement entre la fin de l'activité d'investissement et la première phase d'évaluation. Cette dernière a donné lieu à un rapport intermédiaire en novembre 2015. Le rapport final, prévu pour la fin de l'année 2016, sera étayé d'analyses qualitatives basées sur des entretiens avec des bénéficiaires des financements et les partenaires.

Au terme de cinq années d'investissement et de suivi annuel des investissements réalisés, une première appréciation globale permet de mettre en exergue des résultats positifs mais aussi plus mitigés sur certains aspects.

- Les financements ont été accordés en visant à favoriser l'accès aux financements de marché : le PIA a, particulièrement dans le cadre des appels à projets, permis aux sociétés bénéficiaires de pouvoir plus facilement faire aboutir leurs négociations entreprises auprès des autres financeurs. De même, les entreprises retenues ont pu, sans difficulté, renoncer au financement du PIA quand elles obtenaient des conditions de marché plus favorables.
- L'effet de levier de 2 a été systématiquement respecté et dépassé : il est de 5,7 en moyenne au national et de 9 au régional sur toute la période d'investissement. Les appels à projets ont favorisé l'émergence de projets innovants. Tous n'ont pas abouti car l'accès aux financements de marché requiert des crédits d'ingénierie et d'accompagnement des acteurs de l'ESS. Il convient, néanmoins, de noter le caractère structurant du processus de candidature exprimé dans les retours des porteurs de projets, qui ont permis à certains d'entre eux de poursuivre leur projet en le redimensionnant.
- Le PIA ESS visait l'accompagnement de 2 000 entreprises, ce qui reposait sur l'hypothèse d'un ticket moyen d'intervention de 50 K€ au plus. Il semble que cette hypothèse avait été retenue par référence au ticket moyen d'intervention de France Active au moment du lancement du PIA ESS. L'activité a, en outre, été déployée en réponse aux besoins et attentes exprimés par les entreprises de l'ESS et leurs financeurs naturels et non en fonction d'une logique de saupoudrage. In fine, le PIA ESS a accompagné 640 entreprises et associations selon des tickets compris entre 15 K€ et plusieurs millions d'euros. Ceci démontre à la fois la variété mais aussi la grande hétérogénéité des montants à financer dans l'ESS.

- L'analyse quantitative et qualitative du nombre d'emplois créés ou consolidés sera restituée à l'issue de l'évaluation complète. De prime abord, l'objectif de consolidation et de création de 60 000 emplois a été surestimé.
- La mobilisation des partenaires du réseau a contribué à structurer l'écosystème financier de l'ESS et a inscrit des pratiques pérennes de collaboration dans l'ingénierie et le montage de projets bénéfiques aux porteurs de projets.
- En ce qui concerne le taux de sinistralité, il est prématuré d'en donner une appréciation définitive. A cette date, il reste toutefois limité : les pertes sèches sont inférieures à 1 %.

Le PIA ESS a accompagné la transition et le changement d'échelle de l'ESS en apportant des solutions concrètes aux problématiques sociales et sociétales, tout en jouant le rôle d'un laboratoire pour le financement de ses entreprises. Leur mode de financement était totalement méconnu jusque-là. Le PIA a permis d'accumuler une première série de données sur le financement de ces entreprises. Ce n'est pas la moindre de ses retombées.

Annexes :

**Annexe 1 : Répartition géographique des investissements directs et indirects (K€)
entre 2010 et mars 2016 (le nombre de projets est indiqué entre parenthèses)**



Le nouveau découpage régional a modifié le classement des régions en fonction du nombre de projets financés : PACA reste en pool position avec 103 projets, secondé par la région Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes (ALPC) qui totalise 77 projets et qui devance l'Ile-de-France qui jusque-là occupait cette seconde place (49 projets). En termes de montants investis, jusque-là l'Ile-de-France avait toujours été la région la plus financée (9,3 M€). Aujourd'hui, elle est devancée par ACAL et suivie par PACA et ALPC.

Annexe 2. NAF

A - Agriculture, sylviculture et pêche

01 Culture et production animale, chasse et services annexes

02 Sylviculture et exploitation forestière

03 Pêche et aquaculture

B - Industries extractives

05 Extraction de houille et de lignite

06 Extraction d'hydrocarbures

07 Extraction de minerais métalliques

08 Autres industries extractives

09 Services de soutien aux industries extractives

C - Industrie manufacturière

10 Industries alimentaires

11 Fabrication de boissons

12 Fabrication de produits à base de tabac

13 Fabrication de textiles

14 Industrie de l'habillement

15 Industrie du cuir et de la chaussure

16 Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles ; fabrication d'articles en vannerie et sparterie

17 Industrie du papier et du carton

18 Imprimerie et reproduction d'enregistrements

19 Cokéfaction et raffinage

20 Industrie chimique

21 Industrie pharmaceutique

22 Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique

23 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

24 Métallurgie

25 Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements

26 Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques

27 Fabrication d'équipements électriques

28 Fabrication de machines et équipements n.c.a.

29 Industrie automobile

30 Fabrication d'autres matériels de transport

31 Fabrication de meubles

32 Autres industries manufacturières

33 Réparation et installation de machines et d'équipements

D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

35 Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné

E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution

36 Captage, traitement et distribution d'eau

37 Collecte et traitement des eaux usées

38 Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération

39	Dépollution et autres services de gestion des déchets
F - Construction	
41	Construction de bâtiments
42	Génie civil
43	Travaux de construction spécialisés
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	
45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles
46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles
47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles
H - Transports et entreposage	
49	Transports terrestres et transport par conduites
50	Transports par eau
51	Transports aériens
52	Entreposage et services auxiliaires des transports
53	Activités de poste et de courrier
I - Hébergement et restauration	
55	Hébergement
56	Restauration
J - Information et communication	
58	Édition
59	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale
60	Programmation et diffusion
61	Télécommunications
62	Programmation, conseil et autres activités informatiques
63	Services d'information
K - Activités financières et d'assurance	
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite
65	Assurance
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance
L - Activités immobilières	
68	Activités immobilières
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	
69	Activités juridiques et comptables
70	Activités des sièges sociaux ; conseil de gestion
71	Activités d'architecture et d'ingénierie ; activités de contrôle et analyses techniques
72	Recherche-développement scientifique
73	Publicité et études de marché
74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques
75	Activités vétérinaires
N - Activités de services administratifs et de soutien	

77 Activités de location et location-bail

78 Activités liées à l'emploi

79 Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes

80 Enquêtes et sécurité

81 Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager

82 Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises

O - Administration publique

84 Administration publique et défense ; sécurité sociale obligatoire

P - Enseignement

85 Enseignement

Q - Santé humaine et action sociale

86 Activités pour la santé humaine

87 Hébergement médico-social et social

88 Action sociale sans hébergement

R - Arts, spectacles et activités récréatives

90 Activités créatives, artistiques et de spectacle

91 Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles

92 Organisation de jeux de hasard et d'argent

93 Activités sportives, récréatives et de loisirs

S - Autres activités de services

94 Activités des organisations associatives

95 Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques

96 Autres services personnels

T - Activités des ménages en tant qu'employeurs ; activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre

97 Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique

98 Activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre

U - Activités extraterritoriales

99 Activités des organisations et organismes extraterritoriaux

Annexe 3. Partenaires financiers du PIA ESS

Partenaires financiers régionaux			Partenaires financiers nationaux	
Nom du partenaire	Année de sélection	Région	Nom du partenaire	Année de sélection
AIRDIE	2012	Languedoc-Roussillon	AMSI	2011
Alsace Active	2011	Alsace	AMUNDI	2013
Aquitaine Active	2012	Aquitaine	Aviva Impact Investing France (AIIF)	2014
Auvergne Active	2011	Auvergne	CII	2013
Basse-Normandie Active	2011	Basse-Normandie	ECOFI	2011
Bourgogne Active	2011	Bourgogne	EPI	2012
Bretagne Active	2011	Bretagne	EQUISOL	2012
Centr'Actif	2011	Centre	GARRIGUE	2011
Champagne Ardenne Active	2012	Champagne-Ardenne	IDES	2011
Corse Active	2011	Corse	IMPACT COOPERATIF	2015
EQUISOL	2012	Ile-de-France	LA NEF	2013
ESIA PACA	2011	PACA	MOBILIZ	2012
FONDES	2011	Pays de la Loire	NA. Management	2011
Franche Comté Active	2011	Franche Comté	Phi Trust	2010
Haute-Normandie Active	2011	Haute-Normandie	SIFA	2010
IEDV	2012	Rhône-Alpes	SIPAREX	2012
IES	2012	Midi-Pyrénées	SOCODEN	2011
Ile-de-France Active	2011	Ile de France		
IPCA	2011	Poitou-Charentes		
Limousin Actif	2012	Limousin		
Loire Active	2014	Rhône-Alpes		
Lorraine Active	2011	Lorraine		
Midi-Pyrénées Active	2011	Midi-Pyrénées		
Nord Actif	2011	Nord-Pas-de-Calais		
PARGEST	2011	PACA		
Pas-de-Calais Actif	2011	Nord-Pas-de-Calais		
Picardie Active	2012	Picardie		
RDI	2012	Rhône-Alpes		
Réunion Active	2012	Réunion		
Rhône-Alpes Active	2011	Rhône-Alpes		

Annexe 4. Membres du CEG et du CSE

Président du CSE : Frédéric Tiberghien

Président du CEG : Nada Villerman-Lecolier

Membres CSE		Membres CEG	
NOM	SOCIETE	NOM	SOCIETE
BANCEL Jean-Louis	Crédit Coopératif	BOURTHOUMIEU Frédéric	CGI
BOURTHOUMIEU Frédéric	CGI	DE LAPPARENT Henri	IRIS CAPITAL
DE MAULMONT Agnès	DGEFP	DE MAULMONT Agnès	DGEFP
DUGHERA Jacques	RTES	PLOQUIN Xavier	TRESOR
FAURE Jérôme	DGCS	MUNOZ Vanessa	DGCS
PLOQUIN Xavier	TRESOR	ROBERGE Nadia	CNCRES
TIBERGHIEU Frédéric	Conseil d'Etat	PEES MARTIN Thierry	CIC
VILLERMAIN-LECOLIER Nada	CDC	VILLERMAIN-LECOLIER Nada	CDC

Composition de l'équipe métier du Département du développement économique et économie sociale et solidaire de la Caisse des Dépôts pour la gestion de l'enveloppe du PIA ESS :

- Mireille Middelton,
- Kerima Nicholls
- Audrey Edouard

